

Évaluation à mi-parcours du programme Breizh Bocage 2007-2013



Rapport annexe

Janvier 2012

Sommaire

ANNEXE 0 : CRITERES DE JUGEMENT ET INDICATEURS	3
ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	9
1.1 LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DE L'EVALUATION.....	9
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES INTERROGEEES	10
2.1 ENTRETIENS DE CADRAGE EFFECTUES.....	10
2.2 ENTRETIENS AVEC DES PARTIES PRENANTES EFFECTUES	10
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES ET SUPPORTS DE PRESENTATION	11
3.1 TABLE RONDE N° 1.....	11
3.2 TABLE RONDE N°2	14
3.3 TABLE RONDE N°3	17
ANNEXE 4 : MONOGRAPHIES DES ETUDES DE CAS.....	20
4.1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU MEU	20
4.2 COGLAIS COMMUNAUTE.....	31
4.3 SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST.....	40
4.4 COMITE DE BASSIN VERSANT DU LEGUER	50
4.5 SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENTAL DU GOELO ET DE L'ARGOAT (SMEGA).....	60
ANNEXE 5 : REVUE COMPARATIVE – BENCHMARK.....	69

Annexe 0 : Critères de jugement et indicateurs

Thème 1 : Objectifs				
CHAMP DE LA QUESTION	Définition de la question	Le programme Breizh Bocage entend améliorer la qualité des eaux, et celle des paysages, préserver la biodiversité et augmenter la productivité agricole, en reconstituant un maillage bocager fonctionnel. Cette première thématique est centrée sur ces objectifs stratégiques du programme. Elle s'interroge tout d'abord sur la pertinence du programme et sur la cohérence interne du programme, en questionnant son articulation avec les programmes de chacun de ses partenaires, mais aussi en s'interrogeant sur la nature même des objectifs stratégiques du programme. Il s'agit de porter un jugement tant sur la conception de ces objectifs (lisibilité, cohérence, consensus entre partenaires, hiérarchisation), que sur leur mise en œuvre sur les différents territoires et leur appropriation par les différents acteurs.		
	Champ de l'évaluation	La question porte sur les objectifs stratégiques - et non opérationnels - associés au programme ; il s'agira d'apprécier non seulement les objectifs du programme, mais aussi les objectifs d'autres programmes. Enfin, il sera question de l'adaptation de ces objectifs, aux enjeux, aux territoires et aux acteurs, ainsi que de leur évolution dans le temps.		
	Registre d'évaluation	Cohérence interne Pertinence	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 2 Thème 6
STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	1.1 Dans quelle mesure les objectifs des différents partenaires sont-ils convergents et favorisent-ils la mise en œuvre du programme ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs des différents partenaires sont complémentaires et/ou identiques et maximisent les synergies entre partenaires Les éventuelles divergences sont discutées et levées pour faciliter la mise en œuvre du programme 	Analyse doc. Entretiens
	1.2 Dans quelle mesure la formulation des objectifs favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs sont lisibles et hiérarchisés et facilitent la mise en œuvre du programme L'évolution des objectifs facilite leur adaptation et leur compréhension sur le terrain 	Analyse doc. Entretiens
	1.3 Dans quelle mesure la formulation des objectifs favorise-t-elle la mobilisation des porteurs de projets ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs répondent aux attentes préférentielles des porteurs de projets L'attractivité du dispositif favorise la mobilisation des porteurs de projets Les porteurs de projet se sont orientés massivement vers le programme 	Entretiens Quest.
	1.4 Dans quelle mesure les porteurs de projets tiennent-ils compte des enjeux locaux dans la mobilisation des destinataires finaux du programme ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Les porteurs de projets parviennent à adapter les objectifs aux enjeux territoriaux L'adaptation des projets sur le terrain sert l'atteinte des objectifs initiaux au niveau régional 	Entretiens Quest. SIG

Thème 2 : Procédure administrative

CHAMP DE LA QUESTION	Définition de la question	La deuxième thématique a pour objet d'apprécier les modalités fondamentales de mise en œuvre du programme Breizh Bocage, et renvoie donc principalement à la cohérence interne du programme. Le principal objet d'étude est ici la procédure administrative - de la conception du projet à son contrôle - qui est questionnée sur sa pertinence et son efficacité. Tout d'abord sous un angle technique, en s'interrogeant sur l'opérationnalité et la cohérence des prescriptions techniques du cahier des charges. Ensuite en matière de méthodes de financement (taux et modes), avec une interrogation sur l'efficacité du dispositif.		
	Champ de l'évaluation	La question porte sur la mise en œuvre opérationnelle du dispositif Breizh Bocage. Il s'agira de questionner les prescriptions techniques portées par le programme, mais aussi les moyens aussi bien administratifs et financiers utilisés pour les mettre en œuvre.		
	Registre d'évaluation	Cohérence interne Efficacité	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 1 - Thème 3 Thème 4 - Thème 6

STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	2.1 Dans quelle mesure l' <u>organisation en 3 volets successifs</u> (articulation V1-V2-V3) favorise-t-elle la mise en œuvre du programme ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation en 3 volets facilite le traitement, la sélection et l'accompagnement des projets pour les partenaires financeurs L'organisation en 3 volets est lisible, applicable et favorise la mobilisation des porteurs de projets L'organisation en 3 volets facilite le suivi et le pilotage des projets et permet de mieux apprécier les réalisations du programme 	Analyse dossiers Quest. Entretiens Tables rondes
	2.2 Dans quelle mesure les <u>prescriptions</u> du cahier des charges sont-elles adaptées à l'atteinte des objectifs du programme ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions du cahier des charges sont perçues par les acteurs comme adaptées aux différents objectifs poursuivis dans le programme Les prescriptions sont connues par les porteurs de projets Les prescriptions sont comprises de façon identique par les porteurs des projets et les partenaires/services instructeurs Les prescriptions sont mises en œuvre par les porteurs de projets 	Analyse dossiers
	2.3 Dans quelle mesure les <u>informations</u> relatives à la mise en œuvre du programme permettent-elles de prévenir les problèmes en cas de contrôle ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Les informations (CCTP, notice...) prennent en compte les cas éventuels de contrôles et y apportent une réponse adaptée et cohérente pour les porteurs de projets La mise en œuvre de ces prescriptions permet effectivement aux porteurs de projets d'éviter les problèmes en cas de contrôle 	Analyse dossiers Entretiens Quest.
	2.4 Dans quelle mesure les <u>modes de paiement</u> mis en place favorisent-ils la mise en œuvre du programme ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Les modes de paiement sont adaptés au cadre européen Les modes de paiement (associés et dissociés) facilitent la coordination des financeurs en offrant la flexibilité nécessaire La participation alternative favorise la complémentarité entre financeurs Les modes de paiement (associés et dissociés) et de participation facilitent la mise en œuvre des projets sur le terrain 	Analyse dossiers Entretiens Quest.
	2.5 Dans quelle mesure les <u>taux de financements</u> favorisent-ils la mobilisation des porteurs de projets et des destinataires finaux ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Les taux de financements sont incitatifs pour les porteurs de projets La faiblesse de l'autofinancement ne crée pas d'effets d'aubaine et assure l'implication des destinataires finaux dans l'entretien du bocage 	Analyse dossiers Quest.

Thème 3 : Pilotage, gouvernance et suivi

CHAMP DE LA QUESTION	Définition de la question	Cette troisième thématique renvoi essentiellement aux ressources humaines, et plus particulièrement à leur efficacité. Ce sont les relations entre acteurs du programme qui sont étudiées au travers du terme de pilotage. Ainsi, il s'agira d'étudier à la fois l'organisation de ce système d'acteurs, mais aussi les procédures qu'ils utilisent pour prendre des décisions et communiquer entre eux, ou encore les outils à leur disposition pour assurer le suivi. Enfin un focus sera effectué sur le rôle des animateurs dans l'étude de l'efficacité du dispositif.		
	Champ de l'évaluation	La question s'intéresse essentiellement aux moyens humains, et sur la manière selon laquelle ils sont coordonnés. Il s'agira de se pencher sur les différentes échelles territoriales - du local au régional - principalement au cours de la phase de mise en œuvre du programme.		
	Registre d'évaluation	Cohérence interne Efficacité	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 2 - Thème 4 Thème 6

STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	3.1 Dans quelle mesure les instances de gouvernance favorisent-elles la coordination des acteurs au niveau régional et servent-elles les objectifs du programme ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des partenaires sont impliqués dans la coordination du programme et participent aux différentes instances (comités de pilotage régionaux et départementaux) L'articulation entre les différentes instances de coordination est utile et efficace et facilite la coordination des acteurs 	Entretiens Tables rondes
	3.2 Dans quelle mesure l'intégration des porteurs de projets aux instances de gouvernance permet-elle de renforcer la coordination régionale et de servir les objectifs du programme ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> La participation des porteurs de projets répond à leurs attentes et permet de relayer les enjeux locaux et d'améliorer la mise en œuvre du programme sur le terrain La participation des porteurs de projets facilite la coordination régionale 	Entretiens Quest. Tables rondes
	3.3 Dans quelle mesure l'animation mise en place au niveau local permet-elle d'assurer une mise en œuvre optimale du programme sur le terrain ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Les dispositions du cahier des charges en matière d'animation (moyens, ratios...) sont adaptées à la mise en œuvre et aux objectifs du programme Une animation locale est mise en place sur les territoires couverts par le programme Les animateurs disposent des compétences et des qualités (administratives et techniques) requises pour mettre en œuvre le programme de façon optimale L'accompagnement régional (financier, technique) répond aux attentes des porteurs de projets et des animateurs L'animation favorise la mobilisation et l'engagement des destinataires 	Analyse dossiers Quest. Entretiens Tables rondes
	3.4 Dans quelle mesure les outils de suivi mis en œuvre assurent-ils un pilotage optimal du programme par les instances de gouvernance ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Les outils de suivi existent, fonctionnent et sont adaptés à la mise en œuvre du programme, au niveau régional comme au niveau local Les porteurs de projets utilisent les outils de suivi et les renseignent L'information produite par les outils de suivi est disponible, exploitable et fiable et permet une connaissance des objectifs et une prise de décision efficace par les partenaires 	Analyse dossiers Entretiens Quest. Tables rondes

Thème 4 : Mobilisation, information et communication

CHAMP DE LA QUESTION	Définition de la question	Cette quatrième thématique d'évaluation renvoie principalement à la notion d'efficacité ; il s'agira en effet d'expliquer l'efficacité du programme par les moyens de communication mis en œuvre. Seront étudiées à la fois le contenu de l'information communiquée, l'acteur à l'origine de la communication, le vecteur utilisé et le public visé, au regard des résultats en termes de mobilisation des acteurs locaux.		
	Champ de l'évaluation	La question se concentrera sur la partie opérationnelle du programme, et plus précisément sur la communication entre acteurs - que ce soit en termes de méthodes ou de moyens, en fonction du public visé.		
	Registre d'évaluation	Efficacité	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 1 - Thème 3 Thème 5 - Thème 6

STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	4.1 Dans quelle mesure le programme favorise-t-il le développement de dynamiques de territoires et la mobilisation des acteurs locaux (élus, agriculteurs...)?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble du territoire régional est couvert en opérations de reconquête du bocage Le programme favorise la mobilisation collective des porteurs de projets comme des destinataires autour des enjeux du territoire Le programme permet de lever les freins sur les territoires moins mobilisés 	SIG Quest Entretiens Tables rondes
4.2 Dans quelle mesure les outils de communication déployés au niveau régional et au niveau local favorisent-ils la mobilisation des porteurs de projets et des destinataires finaux ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Des outils de communication existent et sont déployés à la bonne échelle Les informations contenues dans les supports de communication répondent aux attentes des porteurs de projets Les informations favorisent la mobilisation et l'engagement des destinataires finaux 	Analyse dossiers Quest. Tables rondes	

Thème 5 : Cohérence externe

CHAMP DE LA QUESTION	Définition de la question	Cette cinquième thématique renvoi principalement, comme son nom l'indique, à la cohérence externe du dispositif Breizh Bocage. Cependant, il s'agira non seulement d'analyser la prise en compte par Breizh Bocage des autres politiques et programmes existants (et de s'assurer de sa cohérence), mais surtout d'étudier la prise en compte de Breizh Bocage, et finalement du bocage, par les politiques.		
	Champ de l'évaluation	La portée de cette question dépasse celle du dispositif Breizh Bocage puisqu'il s'agira d'étudier l'articulation du programme avec les autres politiques impactant potentiellement le bocage ou pouvant utiliser le bocage comme outil de réalisation.		
	Registre d'évaluation	Cohérence externe	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 3 Thème 4

STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	5.1 Dans quelle mesure <u>les autres instances et documents stratégiques</u> (eau, agriculture, énergie, biodiversité...) prennent-elles en compte le programme Breizh Bocage dans leurs politiques ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Le programme Breizh Bocage et ses objectifs sont connus par les autres instances territoriales (eau, agriculture, énergie...) Le programme Breizh Bocage et ses objectifs sont pris en compte dans les politiques menées par les autres instances territoriales Les actions menées par les autres instances sont complémentaires avec le programme Breizh Bocage et maximisent les synergies 	Analyse doc. Entretiens Quest. Tables rondes
	5.2 Dans quelle mesure <u>les partenaires financeurs</u> de Breizh Bocage assurent-ils sa mise en cohérence avec leurs propres politiques ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de Breizh Bocage sont en phase avec les autres politiques des différents partenaires financeurs et maximisent les synergies Les partenaires financeurs mobilisent leurs ressources et leurs leviers pour optimiser les actions portées par Breizh Bocage La mise en cohérence des politiques des partenaires avec le programme Breizh Bocage favorise sa mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs 	Analyse doc. Entretiens Quest. Tables rondes
	5.3 Dans quelle mesure le programme permet-il de diffuser les enjeux du bocage auprès des <u>élus et des professionnels</u> ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Des actions sont menées dans le cadre du programme et en lien avec des outils de communication pour promouvoir le bocage auprès des élus et des professionnels Le programme Breizh Bocage et ses enjeux sont connus par les élus et les professionnels Le programme permet une plus grande prise de conscience des élus et des professionnels quant aux rôles et à l'importance du bocage 	Quest. Entretiens Tables rondes

Thème 6 : Résultats et impacts

CHAMP DE LA QUESTION			
Définition de la question	Cette sixième et dernière thématique vise tout d'abord à analyser l'opérationnalité des travaux du programme (création, restauration, entretiens), leur cohérence avec les études et leur efficacité environnementale. Par ailleurs, l'évaluation s'intéressera à la dimension économique du programme, et son impact socio-économique sur le territoire.		
Champ de l'évaluation	Cette question sera fortement centrée sur les résultats opérationnels du programme, en relation avec la mise en œuvre du programme et ses impacts à la fois environnementaux et économiques.		
Registre d'évaluation	Efficacité Cohérence interne	Synergie entre questions d'évaluation	Thème 1 - Thème 2 Thème 3 - Thème 4

STRUCTURATION	Questions	Niveau	Critères de jugement	Sources
	5.1 Dans quelle mesure les réalisations du programme sont-elles conformes à ce qui était souhaitable ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Un projet souhaitable est systématiquement défini lors de la phase d'études La méthodologie du projet souhaitable favorise la mise en cohérence du projet acquis Les réalisations des projets acquis s'inscrivent dans les priorités définies au niveau régional 	Analyse doc Quest Tables rondes
	5.2 Dans quelle mesure les travaux réalisés répondent-ils à un enjeu eau ? Quels sont les freins ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> L'enjeu eau est pris en compte par les porteurs de projets dans la définition des projets lors de la phase d'études Des travaux spécifiques sont réalisés dans le cadre du programme Les porteurs de projets parviennent à mobiliser les destinataires finaux sur ce type d'enjeu Les réalisations prévues sur ce type sont effectivement réalisées et les haies créées remplissent cette fonctionnalité 	Analyse doc Quest Tables rondes
	5.3 Dans quelle mesure les travaux de créations sont-ils plus fréquents et plus nombreux que les travaux de restauration ? Pourquoi ?	Local	<ul style="list-style-type: none"> Les porteurs de projets engagent davantage de travaux de créations que de travaux de restauration Les porteurs de projets rencontrent moins de difficultés (technique, administratives) à conduire les projets de créations par rapport aux projets de restaurations 	Analyse doc Quest Tables rondes
	5.4 Dans quelle mesure le programme a-t-il permis la conservation de haies existantes et l'implantation de nouvelles haies ?	Régional et local	<ul style="list-style-type: none"> Le programme a permis de planter un linéaire de haie supérieur aux destructions en cours, au niveau régional et local Le programme a permis de ralentir la destruction des haies existantes, au niveau régional et local 	Analyse doc Quest Tables rondes
	5.5 Dans quelle mesure le programme assure et favorise-t-il l'entretien du bocage restauré ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> L'entretien des haies restaurées est pris en compte dans le programme et les prescriptions du cahier des charges sont adaptées Les porteurs de projets sont mobilisés pour assurer l'entretien des haies restaurées Les différents travaux d'entretiens réalisés assurent une conservation optimale du bocage Les destinataires finaux s'engagent à conserver et à entretenir les haies restaurées 	Analyse doc Quest Tables rondes
	5.6 Dans quelle mesure les résultats du programme répondent-ils aux différents objectifs stratégiques ? Comment et pourquoi ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Les plantations de haies réalisées sont favorables à une maîtrise des transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles Les plantations de haies réalisées sont favorables à la lutte contre l'érosion des sols Les plantations de haies réalisées sont favorables à la production de bois d'œuvre et énergie Les plantations de haies réalisées sont favorables à la restauration des paysages Les plantations de haies réalisées sont favorables à la préservation de la biodiversité 	Entretiens Tables rondes Analyse doc.
	5.7 Dans quelle mesure le programme est-il porteur d'un impact économique ?	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Le programme contribue à l'emploi des animateurs et des porteurs de projets sur le terrain Le programme contribue à l'activité économique liée au bocage (entreprises de travaux, pépinières) Le programme contribue à la productivité des activités agricoles Le programme contribue à la structuration et au développement de filières (bois, énergie...) 	Entretiens Tables rondes

Annexe 1 : Composition du comité de pilotage

1.1 Liste des membres du Comité de pilotage de l'évaluation

Structure	Représentants
DRAAF	MM. Guizard, Chardon, Nicolas et Souben
DDTM 29	M. Le Doudic
DDTM 56	M. Le Cadre
DDTM 22	M. Bonenfant
CG 29	MM. Beaugé et Viala
ODEM 56 (pour CG 56)	M. Belloncle
CG 22	Mmes. Kerryer et Le Torrec, M. Jezegou
CG 35	Mme. Jaffré
CR Bretagne	Mmes. Yerles et Massa, M. Deldicque
AELB	MM. Luneau, Hurvois et Bichot
ASP	Mme. Pruvot-Lairy et M. Varagnat
Représentant de porteur de projet	Mme. Badea (Communauté de Communes du Val d'Ille)
Représentant de porteur de projet	M. Lebouille (Syndicat de la Vallée du Blavet), puis M. Greneux (SMGBO)
Représentant de porteur de projet	Mme. Danse (Syndicat Kermorvan)
Représentant de porteur de projet	Mme. Biet (Comité de Bassin Versant du Léguer)

Annexe 2 : Liste des personnes et structures interrogées

2.1 Entretiens de cadrage effectués

Nom	Prénom	Structure
Guizard	Bertrand	DRAAF
Chardron	Jean-Claude	DRAAF
Nicolas	Erwan	DRAAF
Potdevin	Dominique	DRAAF (SIG)
Souben	Patrick	DDTM 35
Le Doudic	Daniel	DDTM 29
Le Cadre	Christian	DDTM 56
Bonenfant	Marc	DDTM 22
Beaugé	Simon	CG 29
Viala	Charles	CG 29
Belloncle	Jean-Louis	ODEM 56 (pour CG 56)
BONFIGLIO	Christine	CG56
Keryer	Françoise	CG 22
Le Torrec	Estelle	CG 22
Jaffré	Maryse	CG 35
Massa	Florence	CR Bretagne
Yerles	Catherine	CR Bretagne
Luneau	Patrick	AELB
Bichot	Olivier	AELB
Hurvois	Yvan	AELB
Pruvot-Lairy	Maryvonne	ASP
Varagnat	François	ASP
Badea	Sabina	Communauté de Communes du Val d'Ille
Lebouille	Laurence	Syndicat de la Vallée du blavet
Danse	Anne	Syndicat du Kermorvan

2.2 Entretiens avec des parties prenantes effectués

Structure	Personnes rencontrées
Aile Association (Bois Energie)	M. Le Tréis
AELB	MM. Luneau, Seguin et Hurvois
DRAAF Service Economie Agricole	M. Réalon
Pépinière Lucia Environnement	M. Kervran
Pépinière Lamy EARL	M. Lamy
Chercheur à l'INRA	M. Pech
Association Terres et Bocages	MM. Guehenneuc et Menguy, et agriculteurs
Chambres d'Agriculture du 35 et 56	Mmes. Senegas et Beausire
Porteurs de projet du 22	SMEGA (BV Trieux, Ic et Leff), SMJGB (BV Jaudy, Guindy, Bizien), CBVL et AVL (BV du Léguer), SYMEOL (BV Oust et lié), CdC de Callac, SBA (Saint Briec Agglomération), CdC Côte de Penthiève, CdC de Maignon, SMKU (Kerné-Huel), SMBVLJ (BV Lac de Jugon), Lamballe Communauté

Annexe 3 : Liste des participants aux tables rondes et supports de présentation

3.1 Table ronde n° 1

3.1.1 Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
Nicolas	Erwan	DRAAF
Luneau	Patrick	AELB
Dubos	Jean Claude	AELB
Deldicque	Matthieu	CR - Service de l'Eau
Jaffré	Maryse	CG 35
Keryer	Françoise	CG 22
Souben	Patrick	DRAAF
Le Cadre	Christian	DDTM 56
Bonenfant	Marc	DDTM 22
Pruvot-Lairy	Maryvonne	ASP
Varagnat	François	ASP
Pélichet	Aude	Communauté communes Val d'Ille (élue)
Badea	Sabina	Communauté communes Val d'Ille (technicienne)
Guillaume	Sandrine	Lamballe Communauté
Barbo	Jean-Luc	Lamballe Communauté - VP
Boutbien	Jacques	Syndicat de Bassin Versant du Lac de Jugon (technicien)
Mellet	Franck	Syndicat de Bassin Versant du Lac de Jugon (président)
Etesse	Claude	Saint Brieuc Agglomération - Bassin-versant du Gouët et de l'anse d'Yffiniac
Collet	Joseph	Symeol (président)
Renault	Pascal	Symeol (directeur)

3.1.2 Support de présentation spécifique à la Table Ronde 1

TABLE RONDE n° 1

**La conception et l'architecture
d'ensemble du programme Breizh
Bocage**

Mercredi 19 septembre 9h – 12h30


2

Présentation de la table ronde n° 1

➤ 4 points abordés

- A) les objectifs du programme : du parti pris stratégique aux objectifs opérationnels
- B) le cadre réglementaire européen : atouts et limites
- C) les règles de financement et les échéances
- D) l'articulation avec les outils réglementaires et les autres politiques

➤ Méthode d'animation

- Pour chacun des 4 points (4 x 40') :
 - Exposé des constats (5')
 - Tour de table (20')
 - Capitalisation et points à approfondir (15')

* Rappel des règles :

- On prend le temps de s'écouter
- Tous les avis sont bons à entendre... à condition qu'ils soient en lien avec le sujet traité
- On ne monopolise pas la parole
- Les interventions claires et concises ont plus de chances d'être entendues
- Par écrit, on note les 2 ou 3 idées forces

Point n° 1 : les objectifs du programme du parti pris stratégique aux objectifs opérationnels

➤ Nos principaux constats :

- Un programme décliné selon une pluralité d'objectifs (eau, paysage, énergie, biodiversité...) mais qui pose la question de leur partage, de leur hiérarchisation et de leur cohérence
- Une mise en œuvre très pragmatique de ces objectifs sur le terrain, et qui favorise la reconstitution d'un linéaire bocager
- La notion de 'territorialisation', au cœur du programme, fait l'objet de différentes interprétations
- Un programme qui encourage la dynamique collective, mais quelle perspective pour les initiatives individuelles ?
- Un parti pris 'réparateur' efficace à court terme, mais quelle stratégie à long terme ?

➤ Échanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 2 : le cadre réglementaire européen atouts et limites

➤ Nos principaux constats :

- Un cadre européen ayant permis de mobiliser une enveloppe sans précédent en faveur du bocage
 - Un programme d'envergure à l'échelle de la Bretagne
 - Une programmation pluriannuelle des crédits
 - Un taux de financement incitatif pour les porteurs de projets et les bénéficiaires
- Mais...
 - Un pilotage guidé par la consommation des crédits FEADER ('Stop & Go')
 - Des incertitudes juridiques
 - Des exigences de contrôle renforcées
 - Une instruction relativement lourde des dossiers (OSIRIS...)
- Autres éléments à prendre en compte :
 - Des programmes européens antérieurs considérés comme plus souples
 - Pas de différences perçues par les opérateurs (entreprises...)
 - Des règles non spécifiques à Breizh Bocage

➤ Échanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 3 : les règles de financement et les échéances

➤ Nos principaux constats :

- Un taux de financement favorisant l'engagement de structures dans des actions de reconquête du bocage
- Une procédure de financement qui tend à s'uniformiser
- Une lisibilité des financements... pour les projets totalement éligibles
- Des règles qui se sont précisées chemin faisant
- Un effort des structures porteuses pas toujours pris en compte
- La gratuité pour les bénéficiaires : incitation ou opportunité ?

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 4 : l'articulation avec les outils réglementaires et les autres politiques

➤ Nos principaux constats :

- Un programme de référence qui a permis de donner corps à une action régionale en faveur du bocage
- Des synergies possibles aux différentes étapes d'une politique de gestion durable du bocage, mais peu exploitées à ce jour
 - *Pour optimiser la création du bocage*
 - Ex : pas de lien avec les aides individuelles
 - *Pour favoriser son entretien*
 - Ex: PVE, MAET...
 - *Pour assurer la protection de l'existant*
 - Ex: classement PLU...
 - *Pour le valoriser*
 - Ex: Plan Bois Energie...
 - *Pour maximiser son impact environnemental*
 - Ex: Trame verte, CRE, Plan Ecophyto...

➤ Échanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Synthèse de la table ronde

Quels objectifs ?
Quelle architecture générale du programme ?
Quelle articulation avec d'autres politiques ou réglementations ?
Se placer dans le cadre européen ?
Avec quelles règles de financement ?



3.2 Table ronde n°2

3.2.1 Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
Guizard	Bertrand	DRAAF
Souben	Patrick	DRAAF
Nicolas	Erwan	DRAAF
Luneau	Patrick	AELB
Dubos	Jean Claude	AELB
Deldicque	Matthieu	CR - Service de l'Eau
Jaffré	Maryse	CG 35
Coz	Raymond	CG 35 (SAPP)
Keryer	Françoise	CG 22
Beaugé	Simon	CG 29
Bonenfant	Marc	DDTM 22
Pruvot- Lairy	Maryvonne	ASP
Varagnat	François	ASP
Lévêque	Céline	Communauté communes Val d'Ille (technicienne)
Boutbien	Jacques	Syndicat de Bassin Versant du Lac de Jugon (technicien)
Etesse	Claude	Saint Briec Agglomération - Bassin-versant du Gouët et de l'anse d'Yffiniac
Rolland	Benoit	Chambre d'Agriculture du Morbihan

3.2.2 Support de présentation spécifique à la Table Ronde 2

TABLE RONDE n° 2

**La mise en œuvre des projets dans le
cadre de Breizh Bocage**

Mercredi 19 septembre 14h – 17h30


2

Présentation de la table ronde n° 2

➤ 4 points abordés

- A) la procédure administrative
- B) l'accompagnement technique
- C) l'animation territoriale
- D) les contrôles

➤ Méthode d'animation

- Pour chacun des 4 points (4 x 40') :
 - Exposé des constats (5')
 - Tour de table (20')
 - Capitalisation et points à approfondir (15')

* Rappel des règles :

- On prend le temps de s'écouter
- Tous les avis sont bons à entendre... à condition qu'ils soient en lien avec le sujet traité
- On ne monopolise pas la parole
- Les interventions claires et concises ont plus de chances d'être entendues
- Par écrit, on note les 2 ou 3 idées forces

Point n° 1 : la procédure administrative

➤ Nos principaux constats :

- Une organisation en 3 volets pertinente mais n'offrant pas assez de souplesse sur le terrain et pouvant entraîner des délais importants
- Malgré les allègements, une instruction qui reste lourde et complexe à mettre en application et qui pose la question de son utilité au-delà des exigences purement administratives
- Des délais de paiement jugés parfois trop longs
- Un cahier des charges évolutif et à « double emploi », à la fois cadre juridique et guide technique, qui peut être source d'incompréhensions
- Des prescriptions techniques connues et reconnues mais dont l'application sur le terrain pose des questions au niveau de leur mise en œuvre opérationnelle

➤ Échanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 2 : l'accompagnement technique

➤ Nos principaux constats :

- De manière générale, l'accompagnement régional peut être considéré comme plutôt satisfaisant tant sur le plan technique qu'administratif
- En l'absence d'une véritable coordination sur le territoire breton, cet accompagnement apparaît avant tout individualisé et propre à chaque partenaire et à chaque territoire
- Lorsqu'il est mis en œuvre, le principe du guichet unique par Département apparaît pertinent (dans la mesure où il permet de centraliser les demandes relatives à l'instruction des dossiers) surtout quand il peut s'appuyer sur un travail d'animation
- Des outils et démarches d'accompagnement (information, communication, formation) plutôt descendants et d'abord pensés pour assurer la mise à niveau des porteurs de projets

➤ Échanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 3 : l'animation territoriale

➤ Nos principaux constats :

- Un travail d'animation pris en compte, reconnu et dont l'impact sur les destinataires finaux est avéré
- Mais ce dernier est considéré comme trop encadré administrativement et pose la question de son positionnement et de son calibrage au sein du programme
- Une animation concentrée sur l'engagement de nouveaux bénéficiaires, et peu sur la pérennisation de leur implication
- Une animation territorialisée permettant de concentrer la mobilisation, et d'impulser une dynamique collective mais qui ne permet pas de traiter les initiatives individuelles et les dynamiques en dehors du périmètre Breizh Bocage
- Un programme qui a permis de recruter de nouveaux animateurs mais qui a nécessité un temps d'apprentissage (compétences, savoir-faire...) et d'adaptation au contexte local (enjeux agricoles, jeux d'acteurs...)

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?



Manque-t-il des choses ?

Point n° 4 : les contrôles

➤ Nos principaux constats :

- Si la légitimité des contrôles n'est pas remise en question, des incertitudes juridiques qui persistent et contribuent à créer un contexte « insécurisant » pouvant nuire à la mise en œuvre des projets
- Des contrôles avant tout administratifs et juridiques éloignés des réalités techniques et ne prenant pas suffisamment en compte les dynamiques d'évolution et d'adaptation des projets aux réalités du terrain (marge de liberté ?)
- Des points de contrôlabilité pas toujours connus, complexes à prévoir dans les détails et susceptibles de faire l'objet de dérogations
- Au final, quel contrôle des destinataires finaux ? Quel contrôle des résultats ?

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?



Manque-t-il des choses ?

Synthèse de la table ronde

Quelles améliorations possibles dans la mise en œuvre ?
Comment mieux accompagner les projets sur le terrain ?
Quelles perspectives pour l'animation territoriale ?
Quelle coordination des porteurs de projets ?
Comment lever les incertitudes techniques et juridiques ?



3.3 Table ronde n°3

3.3.1 Liste des participants

Nom	Prénom	Structure
Chardon	Jean-Claude	DRAAF- SRETEF
Souben	Patrick	DRAAF - SRETEF
Nicolas	Erwan	DRAAF
Potdevin	Dominique	DRAAF (SIG)
Bichot	Olivier	AELB - Nantes
Yerles	Catherine	CR - Service Agriculture
Jacq	Jean-Marie	CR - Chef du service Agriculture
Aubin-Pinchon	Sandrine	CG 35
Jaffré	Maryse	CG 35
Dubreuil	Louis	CG 35 (élu)
Jezegou	Mickaël	CG 22
Belloncle	Jean-Louis	ODEM
Le Cadre	Christian	DDTM 56
La Touche	Patrick	SMGBO (directeur)
Greneux	Laurent	SMGBO (technicien)
Badea	Sabina	Communauté communes Val d'Ille (technicienne)
Jouan	Guillaume	SMEGA
Biet	Mélanie	Comité de Bassin Versant du Léguer
Ombredane	Dominique	Agrocampus Ouest et Comité Consultatif Environnement du CG35
Pech	Michel	INRA UMR SMART
Taleb	Véronique	Chambre d'Agriculture du Finistère
Sénégas	Isabelle	Chambre d'Agriculture de l'Ille-et-Vilaine
Barry	Anthony	Pépinières Naudet - SNC Naudet Reboisement
De Pioger	Antoine	SARL Aménagement Service vert
De Lorgeril	Philippe	SARL Aménagement Service vert

3.3.2 Support de présentation spécifique à la Table Ronde 3



TABLE RONDE n° 3

Suivi, bilan et retombées du programme Breizh Bocage

Vendredi 21 septembre 9h – 12h30


2

Présentation de la table ronde n° 3

➤ **4 points abordés**

- A) le système de suivi (SIG, indicateurs...)
- B) les instances de pilotage
- C) le bilan des réalisations à mi-parcours et leur efficacité environnementale
- D) la communication au sein et autour du programme

➤ **Méthode d'animation**

- Pour chacun des 4 points (4 x 40') :
 - Exposé des constats (5')
 - Tour de table (20')
 - Capitalisation et points à approfondir (15')

** Rappel des règles :*

- On prend le temps de s'écouter
- Tous les avis sont bons à entendre... à condition qu'ils soient en lien avec le sujet traité
- On ne monopolise pas la parole
- Les interventions claires et concises ont plus de chances d'être entendues
- Par écrit, on note les 2 ou 3 idées forces



Point n° 1 : le système de suivi (SIG, indicateurs...)

➤ **Nos principaux constats :**

- Le souci initial d'encadrer les réalisations et d'accorder une place importante à la connaissance et au suivi des projets (V1-V2-V3) qui s'est matérialisé par la volonté de recenser les besoins et de définir un système homogène (référentiel du Master SIGAT)
- Mais un système de suivi construit au fil de l'eau, encore en construction et des données qui restent à ce jour non uniformisées et non convergentes à l'échelle régionale et donc peu exploitables pour un pilotage optimal du programme
- Des outils de suivi plutôt faciles à utiliser et dont la légitimité n'est pas remise en cause mais qui exigent du temps, de l'accompagnement et de la flexibilité
- Des indicateurs de réalisations et des données avant tout quantitatives ne prenant que ponctuellement en compte les fonctionnalités environnementales des linéaires réalisés
- Le sentiment partagé que les outils de suivi en l'état actuel ne permettront pas d'apprécier dans les détails les résultats du programme et a fortiori son impact précis escompté sur l'environnement
- Au-delà du suivi cartographique et informatique, quel suivi-évaluation des réalisations sur le terrain ?

➤ **Echanges**







Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 2 : les instances de pilotage

➤ Nos principaux constats :

- Dans l'absolu, des instances de pilotage qui fonctionnent, facilitent la coordination entre les partenaires financeurs, permettent d'assurer un suivi du programme au niveau départemental et régional et font preuve d'une bonne réactivité
- Une articulation entre les différents niveaux de gouvernance assurée par les guichets uniques dont le rôle est insuffisamment défini et soumis à des aléas
- La participation des porteurs de projets au comité de pilotage régional constitue indéniablement une avancée
- Plusieurs points restent néanmoins en suspens :
 - la faible mobilisation du politique aux différents échelons de gouvernance
 - l'absence d'instance de coordination des porteurs de projets au niveau régional
 - La non représentation des destinataires finaux (agriculteurs) dans les instances
 - L'articulation avec les instances et les acteurs hors Breizh Bocage (CRAE, CPA, CTMA...)

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 3 : le bilan des réalisations à mi-parcours et leur efficacité environnementale

➤ Nos principaux constats :

- Un bilan qui peut être considéré comme tout à fait satisfaisant par rapport à l'objectif de reconstitution du maillage bocager (couverture, linéaire, animation...)
- Des effets indirects également observés par rapport à la prise de conscience des élus et des professionnels et sur les dynamiques de destruction du bocage
- Mais le double sentiment partagé que ce « succès » n'est pas acquis et qu'il reste cependant beaucoup à faire
- Au-delà des effets induits par les réalisations, une efficacité environnementale hypothétique, difficile à apprécier et conditionnelle
- Un questionnement en termes d'efficacité environnementale peu ou pas abordé
- Des retombées économiques (rendements agricoles, valorisation énergétique, structuration de filières...) et sociales (impact sur le paysage, identité...) difficiles à apprécier mais non prioritaires et vraisemblablement limitées pour le moment

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Point n° 4 : la communication au sein et autour du programme

➤ Nos principaux constats :

- Des actions de communication de nature différentes mais déployées à l'échelle régionale et qui peuvent s'appuyer sur une vraie force d'animation
- Localement, une forte visibilité et une reconnaissance du bocage sur les territoires porteurs de la démarche
- Pour autant, un programme qui reste une affaire « d'initiés » et des ouvertures encore limitées vers des relais extérieurs : autres secteurs agricoles, CRE, BV, trames vertes, scolaires...
- Des difficultés qui persistent pour donner de la « valeur » au bocage et mettre en avant l'ensemble de ses fonctionnalités
- Au-delà de la sensibilisation individuelle quelle responsabilisation collective ? Comment passer d'une prise en compte passive à une prise en compte active ?

➤ Echanges



Est-ce que vous validez ces constats ? Sinon, pourquoi ?

Manque-t-il des choses ?

Annexe 4 : Monographies des études de cas

4.1 Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu



Contexte général et bocager

<p>Caractéristiques de la structure</p>	<p>Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu s'étend sur 57 communes et 5 Communautés de Communes en partie ou en totalité sur le territoire. 33 communes et 1 communauté de communes sont membres du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.</p> <p>Ce syndicat, créé en 1979, est organisé autour de 4 pôles thématiques : agricole, rivière, espaces verts et bocage.</p> <p>Doté d'un budget annuel inférieur à 2 millions, ce sont 4,5 ETP qui sont employés.</p>
<p>Enjeux du territoire</p>	<p>Situé en Ile-et-Vilaine, le territoire dispose d'une superficie comprise entre 500 et 1 000 km², pour une population de 80 000 à 150 000 habitants.</p> <p>Le principal enjeu du territoire s'avère être la pollution des eaux et des milieux, par les pesticides essentiellement. Enjeu majeur, il a contribué à classer le bassin versant comme prioritaire par l'Etat vis-à-vis d'une prise d'eau potable.</p> <p>Région fortement agricole, ce ne sont pas moins de 1 000 exploitations qui sont présentes sur le territoire ; la taille des exploitations étant légèrement supérieure à la moyenne régionale, avec 80 à 100 hectares de SAU. Le principal type de production est l'élevage bovin, devant la céréaliculture, puis l'élevage porcin et / ou avicole. Notons que les MAE sont particulièrement développées sur le territoire.</p>
<p>Etat du bocage</p>	<p>Le territoire dispose d'une densité bocagère de 64 ml/hectare, légèrement supérieure à la moyenne régionale, mais ayant fortement réduit (de 60 à 80 % de réduction) depuis les années 1950. Toutefois, la densité bocagère ne peut à elle seule servir pour caractériser l'état du bocage. La connectivité est à prendre en compte, elle est nécessaire à la fonctionnalité du bocage (notion de maille). Ainsi, dans l'étude territoriale (V1), seules 2/3 des haies du territoire sont qualifiées de continues et 35% du bocage est isolé.</p> <p>Cette régression du bocage est le fruit de multiples facteurs : opérations de remembrement agricole, construction d'infrastructures linéaires, manque d'entretien, pratiques agricoles individuelles ou rurbanisation.</p>

<p>Politiques bocagères antérieures</p>	<p>Des actions en faveur du bocage avaient été mises en œuvre sur le territoire, aussi bien à l'initiative du Syndicat, du Département que ou des communes. Les logiques d'action de ces politiques étaient diverses, car il s'agissait tout aussi bien de reconstituer le bocage (suite à des aménagements fonciers), de mettre à disposition des plants pour les volontaires, ou à l'entretenir (MAE). Quant aux finalités avancées pour ces actions, elles étaient là encore assez diversifiées selon les opérations : une amélioration des conditions d'exploitation agricole, un effet environnemental positif ou encore, et peut être surtout, une préservation du paysage et une « couverture » pour les constructions (routes, sièges d'exploitation...). Une majeure partie des réalisations de ces programmes sont toujours existantes.</p>
<p>Mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2007-2013</p>	
<p>Lancement et engagement dans le programme</p>	<p>Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu s'est lancé dans Breizh Bocage en 2008. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la poursuite des actions engagées sur le territoire du syndicat par les différents acteurs. Toutefois, sans le programme Breizh Bocage, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu ne se serait probablement pas engagé dans une telle opération de reconquête du bocage.</p> <p>Si les objectifs de la structure s'inscrivaient bien dans le cadre du programme Breizh Bocage, c'est bien le taux de financement incitatif qui a convaincu les élus d'engager le syndicat mixte dans un projet Breizh Bocage. Cet apport en financement a permis à la structure d'embaucher du personnel dédié au bocage, pour permettre une action sur une large part du territoire.</p> <p>Toutefois la structure a dû faire face, lors de son engagement dans le programme Breizh Bocage, à une part d'autofinancement jugée importante, à un déficit d'information sur le programme et à une procédure complexe. Ces facteurs n'ont peut être pas été perçus avant l'engagement de la structure, mais plus certainement au cours du démarrage du projet.</p>
<p>Objectifs du programme et moyens mis en œuvre</p>	<p>Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu cherche principalement à restaurer la qualité de l'eau, tant par l'effet propre au bocage que par un changement des pratiques agricoles ; et dans une moindre mesure, la maîtrise de l'érosion des sols et la restauration du paysage. Ces grands axes stratégiques ont été déclinés, dans le cadre des projets souhaitables construits autour d'un objectif opérationnel visant à atteindre une densité bocagère de 100ml/ha.</p> <p>Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu consacre chaque année au programme de 30 000 à 60 000 euros pour l'animation du volet 2, et budgétise 400 000 euros pour la réalisation des travaux de volet 3. Le temps d'animation correspond à 2 ETP, financés à 90 % par le programme Breizh Bocage (les 10 % restant correspondant à l'autofinancement).</p> <p>Au global, sur les 5 personnes (4,5 ETP) travaillant au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, trois d'entre elles sont impliquées dans la mise en œuvre du projet Breizh Bocage. Ces personnes sont complémentaires, étant donné qu'il y a un technicien forestier de formation</p>

	<p>(ayant remplacé il y a de cela un an et demi un précédent technicien), une technicienne chargée aussi de la partie administrative du projet, et la directrice de la structure qui coordonne, établit les budgets, dialogue avec les élus et suit les marchés publics.</p> <p>Il est par ailleurs considéré comme plus simple d'un point de vue administratif et plus efficient que les deux techniciens soient chacun à 100 % sur le projet Breizh Bocage. Ces derniers ont été recrutés dans le cadre de Breizh Bocage. Leur formation leur a permis dès le début de gérer une partie des aspects du programme (environnement, foresterie, SIG...), et ont acquis le reste au fur-et-à mesure, à l'aide du guide que constitue le cahier des charges, de l'accompagnement régional et d'une expérience acquise sur le terrain (animation agricole, gestion de projet...).</p>
<p>Déroulement du V1 (études)</p>	<p>Cette étude territoriale a été lancée en 2008, sur un territoire de 81 500 ha et a été réalisée par la Chambre d'agriculture, pour un montant global de 43 500 €. Des difficultés sont intervenues du fait de la mauvaise estimation initiale du temps nécessaire pour cette étude de la part du prestataire.</p> <p>L'étude de volet 1 comprend une importante étude du bocage sur orthophotosplan. Cette étude a été complétée par des placettes de terrain sur le territoire (identifier les formes de bocage, les espèces présentes...) afin d'approfondir l'étude cartographique et d'extrapoler les données non observables sur cartes à l'ensemble du territoire du V1. Outre une uniformisation des connaissances sur le bocage du territoire, la principale utilisation de l'étude V1 pour la suite du programme est bien l'identification des zones d'action. Les périmètres des diagnostics-actions (17 communes sur 47¹) ont été déterminés sur cette base, de même que leur ordre de réalisation.</p>
<p>Déroulement du V2 (diagnostic-action)</p>	<p>3 diagnostics actions ont déjà été réalisés, un quatrième étant prévu pour l'année 2013. Ainsi, chaque année depuis 2009, un dossier de V2 est déposé, pour un montant de 30 000 à 60 000 €. De tels montants s'expliquent par la superficie particulièrement importante du territoire, et par le recrutement progressif de deux techniciens consacrés entièrement au bocage, et donc la réalisation en régie de l'animation.</p> <p>Au total, tous les exploitants des communes concernées par des V2 ont été contactés, soit 437 personnes. Sur ce total, 245 ont pour le moment eut un rendez-vous individuel avec l'animateur, et 200 ont signé une convention. 630 jours d'animation ont pour cela été consommés.</p> <p>L'étude menée dans le cadre du V2 permet généralement de bien mieux connaître l'état du bocage, par secteurs de communes ; le territoire du V1 étant trop important et l'étude généraliste.</p> <p>Les moyens de communication employés sont relativement variés, puisqu'une lettre officielle comprenant la brochure explicative du programme est envoyée à chaque agriculteur (à partir des listes établies</p>

¹ Certaines Communes non retenues bénéficient du programme Breizh Bocage par l'intermédiaire du portage d'autres projets par des Communautés de Commune ou des Syndicats de Bassin Versant.

avec les mairies), que des brochures sont régulièrement distribuées ou mises à disposition dans des lieux publics, la lettre agricole régulièrement publiée par le syndicat rend compte de l'avancement du programme, des panneaux sont disponibles lors de manifestations communales, des articles sont publiés dans des journaux locaux ou bulletins municipaux...

Mais plus encore, c'est la communication orale qui est considérée comme efficace, pour passer d'un stade d'information, à un véritable intéressement puis à un passage à l'action. Pour ce faire tous les agriculteurs du territoire du Volet 2 sont contactés par téléphone et des rencontres individuelles sont organisées. En parallèle, des réunions se tiennent avec des élus locaux, car ce sont de relais indispensables pour permettre une bonne mobilisation sur chacune des communes.

La réceptivité des acteurs du territoire, et notamment de la part du monde agricole², est considérée comme relativement bonne, malgré que l'animation bocagère soit très récente sur le territoire. Toutefois, l'engagement dans des opérations bocagères a été plus lent : beaucoup d'agriculteurs attendant de voir ce qui se fait par ailleurs avant de s'engager. Cet effet d'exemplarité explique pourquoi le projet a été relativement lent au démarrage, et est monté progressivement en puissance.

Les arguments utilisés, s'ils sont extrêmement variables (c'est le métier de l'animateur de trouver l'argument qui permettra d'intéresser le potentiel bénéficiaire), il ressort que les plus fréquemment utilisés sont l'effet brise vent, la protection de la ressource et la production de bois.

Les projets souhaitables sont assez ambitieux, notamment en termes environnementaux, puisqu'ils correspondent à un projet qui permettrait d'atteindre les 100ml/ha de densité bocagère.

Cet outil « réalisé au bureau » est utilisé comme base de discussion, bien qu'il soit perçu par un certain nombre d'exploitants comme une décision qui va s'imposer à eux. Toujours est-il que ce projet est confronté au terrain et aux attentes des exploitants agricoles, pour positionner au mieux les haies. Suite à la visite de l'animateur bocage certains linéaires ne sont pas réalisés :

- Pour des problèmes de localisation du linéaire, en mitoyenneté (nécessitant l'accord des deux exploitants), le bord de la route (peur de la réglementation imposant un positionnement des haies en retrait et leur entretien)...
- Parce que les attentes du potentiel bénéficiaire ne cadrent pas avec le projet (effet d'aubaine, haie sans intérêt...).

² Toutefois, tous les agriculteurs ne sont pas facilement mobilisables :

- un laitier acceptera plus facilement d'agir qu'un porcher ;
- certains exploitants pour lesquels des opérations bocagères ont déjà eu lieu par le passé ne voient pas l'intérêt de planter à nouveau ;
- la plantation de haies est moins bien acceptée sur les territoires sur lesquels un remembrement a eu lieu relativement récemment.

<p>Déroulement du V3 (travaux)</p>	<p>La majorité des opérations correspond à de la création de haies à plat (38 km), ainsi qu'à leur restauration (12 km). Des haies sur talus sont créées de manière beaucoup moins fréquente (3 km), car n'étant pas dans la culture locale (malgré la présence de talus plantés historiquement) et plus contraignants pour les agriculteurs, quant à la replantation de plants sur des talus existants, cela pose des problèmes techniques de reprise. De même que les talus nus, les travaux hydrauliques sont peu acceptés. Lors de cette nouvelle saison hivernale de travaux, de nouveaux travaux sont en cours pour la création de 36 km de haie, 22 km de regarni et 14 km de taille à vocation sylvicole de haie de moins de 20 ans.</p> <p>Alors que des travaux sylvicoles étaient réalisés assez fréquemment, notamment sur les haies plantées par le passé par le Conseil général, les bénéficiaires n'arrivaient que peu à faire la différence entre ces travaux et l'entretien courant des haies. Beaucoup d'entre eux ont eu du mal à comprendre l'intérêt des interventions sylvicole, à l'origine d'une faible acceptation de ces opérations de leur part, et donc de leur retrait des priorités de la structure.</p> <p>La réalisation des travaux va être pour le prochain volet 3 divisé en 2 lots de plantation pour être sûr que les travaux soit réalisés dans les temps et des pénalités sont inscrites dans le marché passé en cas de retard.</p> <p>La date des travaux doit être fournie plusieurs jours avant aux bénéficiaires concernés afin qu'ils puissent être présent s'ils le souhaitent. Il est important pour les techniciens de bien coordonner les différentes entreprises pour les livraisons ou les interventions sur les chantiers et le suivi du travail des entreprises.</p>
---	--

Bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire

<p>Perception et appréciation des objectifs</p>	<p>Les objectifs du programme étaient bien en adéquation avec ceux de la structure, qui les a sélectionnés, ne retenant que l'amélioration de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion et la reconstitution d'un maillage bocager³. Cependant ces objectifs sont bien déclinés opérationnellement, que ce soit en termes de résultats à atteindre pour la densité bocagère (100 ml/ha) ou de réalisations (prise en compte des contraintes agricoles).</p>
<p>Perception et appréciation de la procédure</p>	<p>Globalement, la procédure administrative du projet Breizh Bocage n'est pas considérée comme plus compliquée qu'un autre programme européen ; le cadre européen étant jugé comme responsable de lourdeurs. Ainsi, la procédure a été un peu laborieuse au démarrage mais fonctionne tout de même bien dans l'ensemble selon les représentants de la structure porteuse.</p> <p>Toutefois, l'organisation en 3 volets semble poser quelques problèmes, notamment en ce qui concerne la tenue des agendas par les porteurs de projet.</p> <p>Si le cahier des charges du programme Breizh Bocage est carré et strict, cela n'est pas perçu comme un désavantage. Tout d'abord parce qu'il est</p>

³ Objectifs tels que présentés lors d'un comité de pilotage local.

	<p>relativement conforme à la réalité du terrain, mais aussi parce qu'il permet de guider les réalisations, et évite d'arriver à des projets qui dérivent, comme ce put être le cas avec les contrats Bretagne Eau Pure, par exemple.</p> <p>Ensuite, le cahier des charges du programme Breizh Bocage semble avoir été approprié par les techniciens. Beaucoup de temps a été passé pour établir les premiers cahiers des charges destinés aux appels d'offre (de fourniture, de travaux...), mais désormais un modèle est établi, est utilisé, et est amélioré au fur et à mesure.</p> <p>Les paiements posent problème, car malgré un guichet unique, chaque financeur paie différemment, ce qui est à l'origine de délais de paiement et d'un décalage avec le calendrier propre à la structure. C'est dans ce cas bien la procédure qui allonge les paiements, puisqu'à la fois le porteur de projet et le guichet unique mettent tout en œuvre pour agir rapidement (fourniture des pièces justificatives dès que possible, optimisation du planning des instances de décision...).</p> <p>La territorialisation est ici appliquée à la lettre, avec un choix de ne pas déroger à la règle. Ainsi, si des demandes proviennent de personnes non éligibles pour le projet Breizh Bocage de la structure⁴, il leur est tout simplement expliqué que cela n'est pas possible à l'heure actuelle, sans toutefois fermer la porte à une intervention à l'avenir. Toutefois, si ce choix semble être parfaitement compris pour le lancement du programme Breizh bocage (concentration de l'animation), il est aussi souhaité que cette situation évolue à mesure de l'avancement du programme, pour permettre à tous les agriculteurs et particuliers volontaires d'y accéder (sur tous le territoire, et dans le temps).</p> <p>Selon les porteurs de projet et les élus locaux, si le programme Breizh Bocage marche si bien sur le territoire du Meu, c'est aussi parce que les opérations bocagères sont totalement gratuites pour les bénéficiaires. Toutefois, une minorité d'agriculteurs seraient prêts à payer, et il pourrait s'agir d'un moyen pour favoriser l'appropriation des haies.</p> <p>Tout est fait, au cours de la réalisation du projet Breizh Bocage et de ses différents volets, pour faire face à l'éventualité d'un contrôle. C'est ainsi que les dossiers transmis au guichet unique sont toujours parfaitement complets et bien organisés. Pour favoriser cela, il est choisi de ne pas déroger au cahier des charges, ce qui facilite non seulement la constitution des dossiers, mais en plus la compréhension du projet par un éventuel contrôleur.</p>
<p>Perception et appréciation de la gouvernance, du suivi, de la communication et</p>	<p>Les 17 communes sélectionnées pour les diagnostics action ont été réparties en 4 secteurs, soit 4 années de V2 différentes au cours de chacune desquelles 2 COPIL se déroulent. Ces COPIL locaux servent avant tout à diffuser de l'information, et à répondre aux interrogations et incompréhensions des participants. Ces derniers s'avèrent être le plus souvent des élus, des agriculteurs de même que des membres d'association</p>

⁴ Car situées sur un territoire couvert par le projet d'une autre structure, ou sur un territoire non limitrophe avec une commune engagée dans le projet du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu.

<p>de la mobilisation</p>	<p>(environnementales, de chasse, de promeneurs...).</p> <p>De l'avis des différents acteurs impliqués au sein de la structure porteuse dans le projet Breizh Bocage, l'accompagnement régional est satisfaisant, que ce soit grâce aux formations qui permettent une mise à niveau des animateurs ou aux échanges avec le guichet unique qui permettent de régler les problèmes administratifs rencontrés, mais aussi de mieux comprendre l'interprétation qu'il faut faire des prescriptions du cahier des charges.</p> <p>Cette communication se fait à la fois par voix descendante et ascendante : les porteurs de projet de la structure estiment que leurs remarques sont remontées, et prises en compte, puisque des modifications du cahier des charges ont été effectuées.</p> <p>Les animateurs du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu sont régulièrement en contact avec des porteurs de projet d'autres structures (des syndicats de bassin versant le plus souvent) afin d'échanger des conseils techniques (SIG compris) et des retours d'expérience. Ainsi, le monde du bocage est considéré comme relativement petit, tout se sachant très vite ; cependant, le périmètre semble plus s'arrêter ici aux limites du département que de la région.</p> <p>En revanche, il est fait état d'un manque de communication latérale, entre départements, tout aussi bien en ce qui concerne les porteurs de projet (une FAQ existe, mais n'est actuellement pas utilisée), que les partenaires du programme.</p> <p>Du fait de la formation initiale possédée par les deux techniciens bocage, mais aussi de la participation de l'un d'entre eux à l'amélioration du travail cartographique dans le cadre du programme Breizh Bocage (groupe de travail), cet aspect-là n'est pas perçu comme particulièrement compliqué. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu constitue même un relai d'information sur ce sujet auprès d'autres structures du territoire.</p> <p>La structure porteuse ne présente pas de difficulté particulière pour trouver un nombre suffisant de bénéficiaires s'engageant dans le projet Breizh Bocage de la collectivité. Ainsi, suite à une information collective diffusée sur les communes concernées, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu répond aux demandes individuelles de volontaires. La structure ne ressent pas, pour le moment, le besoin d'insister auprès des réfractaires, et doit même refuser des projets volontaires pour ne pas dépasser ses budgets.</p> <p>Une telle mobilisation sur le territoire est expliquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gratuité des travaux, favorisant leur acceptation ; ▪ La mise en réseau des agriculteurs, via des CUMA, ce qui favorise la circulation d'information et l'intéressement des agriculteurs pour ce genre d'opérations (notamment les éleveurs) ; ▪ Le travail des deux techniciens, qui permettent de faire passer des personnes intéressées au statut de bénéficiaires, ce qui nécessite une adaptation du discours à chaque cas, et un temps variable. <p>C'est pourquoi l'animation est considérée comme particulièrement importante, et il est apprécié qu'elle ait été prise en compte dès le</p>
----------------------------------	---

	<p>lancement du programme Breizh Bocage. Quant au forfait de 2,5 j par agriculteur, il est considéré comme adéquat dans la mesure où il s'agit d'une moyenne et que du temps est prévu pour la phase de travaux (jusqu'à 30 %). Cela permet d'aboutir à un coût de l'animation finalement peu élevé comparé aux montants des travaux.</p> <p>En revanche, des doutes émergent quant à la pérennité de ces plantations chez certains exploitants : si les bénéficiaires acceptent que des plantations soient réalisées sur leur terre⁵, rien n'assure qu'ils aient intégré les raisons pour lesquelles les haies sont plantées, et <i>in fine</i> que celles-ci soient appropriées par les exploitants. A ce propos, il est ainsi proposé d'accompagner les exploitants agricoles dans l'entretien sylvicole des haies bocagères, et de ne pas le faire à leur place, pour permettre à un transfert de savoir-faire, mais aussi presque de propriété : pour qu'il ne s'agisse plus des haies de Breizh Bocage, mais bien de leurs propres haies. Toujours dans l'optique d'assurer la pérennité de ces haies en aidant les bénéficiaires, le plan de gestion est perçu comme un outil facilitant le suivi du bocage.</p>
<p>Perception et appréciation de la cohérence</p>	<p>Le programme Breizh Bocage semble non seulement relativement bien connu par les élus locaux, mais aussi apprécié pour sa dimension agricole, particulièrement importante sur un territoire rural. En revanche, les élus ne connaissent pas particulièrement le fonctionnement du programme Breizh Bocage en détail.</p> <p>Les élus sont perçus par les porteurs de projet du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu comme relativement bien sensibilisés aux enjeux d'identification des haies bocagères dans les documents d'urbanisme⁶ ; opération qui s'effectue de plus en plus. Ce levier est perçu comme particulièrement efficace pour protéger les haies (qui ne peuvent être abattues que sur autorisation, et contre compensation), mais il nécessite un appui des élus locaux. Il demande en plus un travail de terrain assez lourd, tant pour l'identification que le suivi, pour lesquels les techniciens bocage auraient toute pertinence.</p> <p>Par ailleurs il est régulièrement observé une mauvaise prise en compte du bocage, et surtout des nouvelles plantations, par les services techniques chargés de l'entretien des bords de routes, tant départementales que communales. Il peut arriver que lors des entretiens des bords de route que les nouvelles plantations ne soient pas vues et qu'elles soient endommagées. Pour essayer de palier cela, les techniciens envoient chaque année une carte mise à jour des haies plantées en bord de route.</p> <p>Les MAE Territoriales relatives à l'entretien des haies ne sont fréquentes sur</p>

⁵ Les techniciens bocage ne poussent pas à la plantation, si les exploitants en question ne disposent pas d'une motivation minimale.

⁶ Plus précisément, il s'agit de l'identification des haies comme élément paysager (loi paysage), beaucoup moins contraignante que leur classement en tant qu'Espace Boisé Classé ; toutefois, il est intéressant de noter que le terme utilisé dans les deux cas est généralement classement, ce qui peut expliquer une certaine confusion entre ces procédures.

	<p>le territoire (1 à 2 % des exploitants), malgré un bon déploiement des autres types de MAE⁷. Ceci s'explique notamment parce qu'elles n'ont pas été proposées chaque année. D'ailleurs, la PAC a pour le moment plus joué un rôle négatif auprès du bocage breton : des haies ont été arrachées par de nombreux agriculteurs qui craignaient de perdre leurs aides du fait de haies non conformes ; toutefois cette situation semble réglée depuis 18 mois environ.</p> <p>Des actions sont mises en œuvre pour développer la filière bois énergie, notamment en matière d'acquisition de matériel : par exemple, un lieu de stockage du bois ou un broyeur ont été récemment installés par une CUMA. D'ailleurs, un certain nombre d'agriculteurs sont demandeurs, et certains ce sont même engagés dans Breizh Bocage dans cette optique. Toutefois, davantage d'efforts et de temps sont considérés comme nécessaires : la ressource et la main d'œuvre doivent être suffisantes, et la collecte du bois organisée.</p>
<p>Perception et appréciation de l'efficacité et des impacts du programme sur le territoire</p>	<p>Si la tendance est encore à la baisse, les réalisations effectuées et surtout une prise de conscience des agriculteurs sont sur le point de faire inverser cette dynamique. Toutefois, des doutes existent sur l'entretien de ces haies à l'avenir et sur leur valorisation. Il s'agirait de mieux impliquer les agriculteurs dans les opérations bocagères (leur participation au chantier pose toutefois des problèmes de gestion), et de les former à l'entretien ou à la taille de formation (savoir-faire aujourd'hui perdu). Les agriculteurs possèdent en effet le matériel nécessaire pour l'entretien, et trouveraient de temps s'ils s'approprièrent vraiment la haie et étaient plus conscients de son intérêt. Des conseils seraient par ailleurs nécessaires pour gérer la ressource de manière optimale (quantité et qualité), en vue de son utilisation pour du bois énergie ou d'œuvre.</p> <p>Une manière d'estimer l'efficacité des opérations Breizh Bocage du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu serait d'analyser les réalisations effectuées au regard de l'objectif de la structure : restaurer la qualité des eaux.</p> <p>Pour ce faire, des zones d'action prioritaires avaient été définies au cours de l'étude territoriale V1, en fonction des enjeux en matière d'eau et de l'état actuel du bocage (figure 1 ci-dessous). La comparaison de cette carte avec celle des communes couvertes actuellement par des diagnostics-actions (figure 2) montre bien que celles-ci se trouvent en zone prioritaire 1, voire 2. De même la projection (de couverture du territoire en volets 2 d'ici à fin 2013 offre globalement la même tendance. Quant aux communes qui ne seront pas couvertes par un diagnostic-action effectué par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu, et qui sont pourtant prioritaires, elles le sont pour beaucoup par le programme Breizh Bocage d'une autre collectivité (SMGBO pour Merdrignac, ou de Montauban en Bretagne...).</p>

⁷ Concernant les MAE phytosanitaires, 25% des exploitants se sont engagés, ce qui représente 25% de la surface agricole.

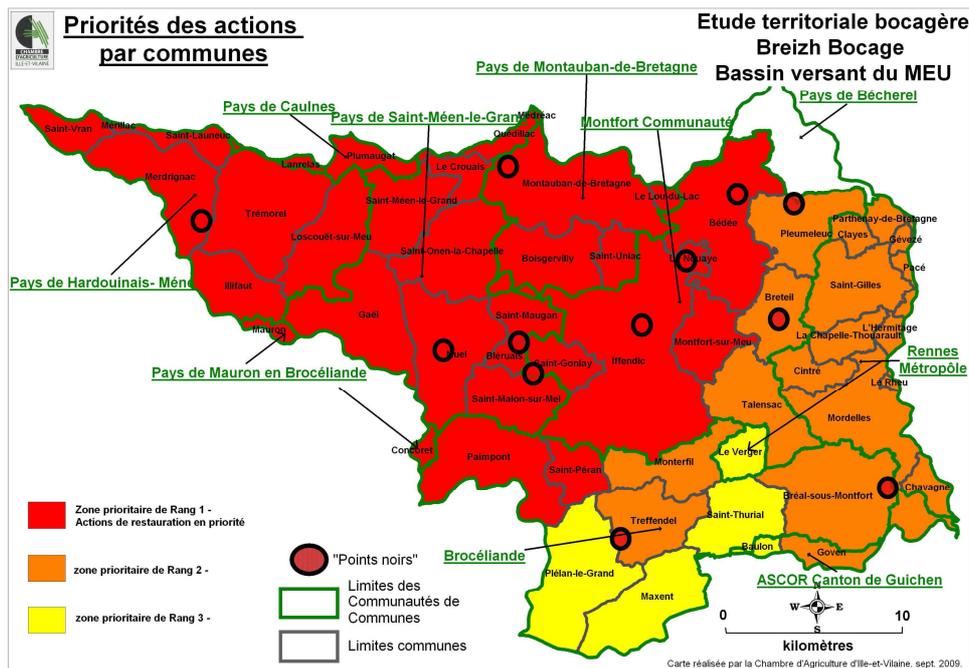


Figure 1 : Carte des priorités d'action par communes, issue de l'étude territoriale

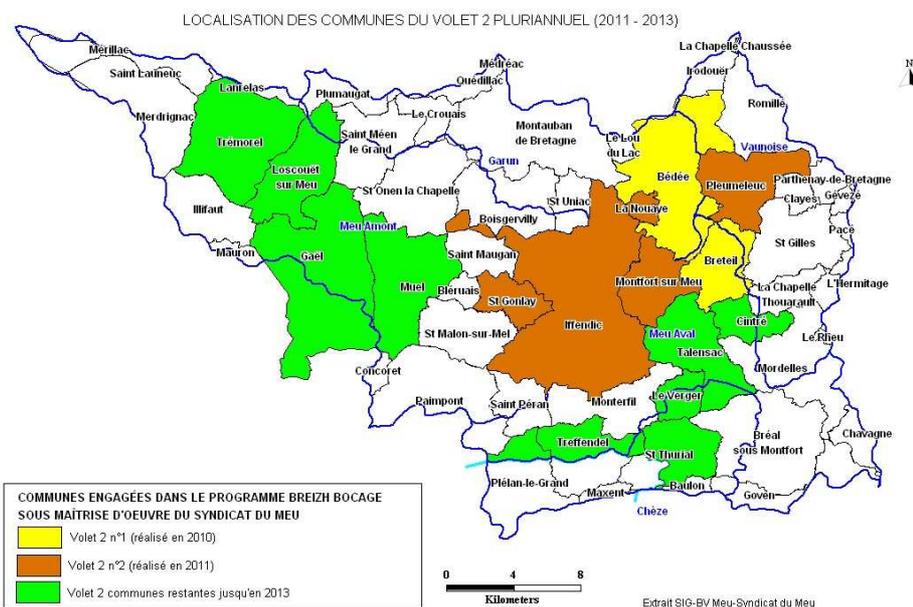


Figure 2 : Carte de diagnostics actions, issue du dossier V2-2

Une seconde manière de concevoir l'effet environnemental des réalisations correspond au positionnement de la haie tant à l'échelle des bassins versants (position perpendiculaire à la pente pour la moitié d'entre elles), que de l'exploitation (44 % des haies sont situées entre deux parcelles et 42 % en bordure pour le territoire concerné par le comité de pilotage local) ou du maillage bocager (83 % des haies sont connectées dans ce cas).

Suite à l'engagement du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu dans le programme Breizh Bocage, ce ne sont pas moins que deux postes à plein temps qui ont été créés, soit aujourd'hui presque la moitié de l'effectif total de la structure (4,5 ETP). Toutefois, ces emplois sont très précaires, étant donné qu'il s'agit de CDD de 1 an, renouvelables 3 fois ; leurs emplois semblent toutefois assurés jusqu'en avril 2014. Par ailleurs, le recrutement de jeunes techniciens ne semble pas être particulièrement compliqué étant donné le nombre de personnes correspondant aux profils recherchés sur le marché du travail.

La structure porteuse rapporte une concurrence énorme sur ce secteur relativement neuf qui a attiré un certain nombre d'entreprises ayant perçu les débouchés possibles, notamment en cette période de crise économique. Cela a aussi permis la création de nouvelles entreprises, qui s'avèrent particulièrement concurrentielles en termes économiques du fait de l'exemption de taxes dont elles font l'objet au cours des deux premières années.

Toutefois, cette concurrence permet au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu de diviser son marché de volet 3 en pas moins de 8 lots. Alors que certaines entreprises répondent à tous ces différents lots, il est avant tout recherché par les porteurs de projet de sélectionner le meilleur spécialiste de chaque domaine, et à un coût moindre qu'un marché unique. Parfois, il est aussi fait appel à des entreprises d'insertion, sur des travaux de moindre importance, et qui se révèlent beaucoup moins chères, car subventionnées par ailleurs.

En contrepartie, ce fonctionnement nécessite un important effort de coordination et de suivi exercé par les techniciens bocage de la structure, compétents en la matière. Par expérience, les porteurs de projet estiment qu'ils ne peuvent faire entièrement confiance aux entreprises retenues, et qu'il est nécessaire de contrôler leurs réalisations (un travail du sol partiel a par exemple déjà été détecté) et de gérer les relations avec les agriculteurs.

4.2 Coglais Communauté



Contexte général et bocager	
Caractéristiques du territoire et de la structure	Coglais communauté est une Communauté de Communes située dans l'Ille-et-Vilaine, et créée en 1972. D'un budget de 5 à 10 millions d'euros, ce sont de 25 à 50 ETP qui travaillent en son sein. Ses compétences sont multiples puisqu'elles touchent tout aussi bien, le développement économique, la gestion des milieux, l'eau, l'aménagement du territoire, ou encore les actions sanitaires, sociales et culturelles
Enjeux du territoire et politiques mises en œuvre	<p>Ce territoire de plus de 170 km² regroupe environ 11 400 habitants.</p> <p>Bien qu'un des points de captage pour la ville de Rennes soit présent sur le territoire, la Communauté de Communes ne se situe pas sur une zone prioritaire de l'Agence de l'Eau, en raison de l'absence notamment d'un enjeu Phosphore. Outre la pollution diffuse des eaux superficielles, les dégradations du paysage et de la biodiversité sont considérées comme des enjeux environnementaux importants. Il est à noter que la Communauté de Communes fonctionne en régie pour un certain nombre de ses politiques environnementales, en raison d'une plus grande efficacité.</p> <p>Les enjeux socio-économiques du territoire sont aussi particulièrement importants : la Communauté de Communes est par exemple l'un des territoires bretons avec le plus bas niveau de revenu.</p>
Etat des lieux agricole	<p>Environ 300 exploitations sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes, essentiellement spécialisées dans l'élevage (bovin puis porcin et avicole) et de taille moyenne (de 60 à 80 ha).</p> <p>Coglais Communauté dispose de certaines compétences en matière d'agriculture, puisque la collectivité participe à la coordination des événements agricoles dès qu'ils dépassent le périmètre d'une seule Commune (exemple du Comice Agricole). De ce fait, Coglais Communauté participe à l'animation à la fois du territoire et du monde agricole, ce qui permet d'accroître sa visibilité.</p> <p>Par ailleurs, il est important de noter, et malgré une tendance à l'individualisation des exploitants, que les CUMA sont bien présentes sur le territoire.</p>

Etat du bocage	<p>Depuis 50 ans, le bocage a subi une très forte réduction (supérieure à 70%), en raison des opérations de remembrement, des aménagements linéaires, du manque d'entretien, des pratiques agricoles individuelles et de la rurbanisation.</p> <p>Toutefois, et malgré une certaine perte du savoir-faire de la gestion du bocage par la profession agricole, une culture de l'arbre existe encore sur ce territoire, facilitant une réappropriation du bocage planté.</p>
Actions bocagères	<p>Diverses actions avaient eu lieu sur le territoire en matière de bocage : des études Harmonie, le programme de l'Agence de l'Eau Bretagne Eau Pure puis ses contrats de bassin versant, des aides individuelles (MAE), ainsi que des aménagements fonciers par le Conseil général, notamment dans le cadre de la construction d'infrastructures linéaires, telles que l'A84.</p> <p>Les objectifs de ces différentes opérations bocagères étaient variables, et ainsi, la fonctionnalité environnementale des haies n'était pas toujours une priorité. Si une certaine longueur de linéaire bocager a été plantée (150 km dans le cadre des aménagements fonciers, mais après des destructions dues à la création de l'A84), une partie n'existe plus à l'heure actuelle, par manque d'entretien ou à cause de maladies (le chancre du châtaigner par exemple).</p>

Mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2007-2013

Lancement et engagement dans le programme	<p>Coglais Communauté s'était engagée dans une action bocagère dès 2007 et la politique bocagère du Conseil général, qui délégait alors la maîtrise d'ouvrage aux Communautés de Communes. Coglais Communauté s'est inscrite dans une politique bocagère, car elle répondait à ses objectifs en matière d'action environnementale et s'inscrivait dans une action avec la profession agricole (plusieurs élus de la collectivité sont par ailleurs agriculteurs). Pour entraîner la mobilisation de la profession agricole sur le territoire, des petites réunions ont été organisées chez plusieurs agriculteurs, en présence de leurs voisins (principe de la réunion « Tupperware® »).</p> <p>En 2008, la collectivité, tant du côté des élus que des services techniques, souhaitait continuer à agir sur le bocage, et plusieurs options ont été étudiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la politique de la Communauté telle qu'elle était menée par avant, c'est-à-dire en fournissant des plants et des conseils aux agriculteurs volontaires ; ▪ S'inscrire dans Breizh Bocage et faire appel à des prestataires extérieurs pour les travaux (option « clé en main ») ; ▪ S'inscrire dans Breizh Bocage, et faire travailler des chantiers d'insertion. <p>Ainsi, l'engagement dans le programme Breizh Bocage n'allait pas de soit, notamment en raison d'une crainte de complexité de la procédure, même si les financeurs de Breizh Bocage leur ont toutefois rappelé l'intérêt de s'inscrire dans un tel programme.</p> <p>Après simulation économique, c'est la troisième option qui a été retenue; cette étude économique ne prenant pas en compte uniquement le coût pour la collectivité, mais aussi la création d'une activité économique locale, particulièrement importante pour un territoire disposant des revenus parmi</p>
--	---

	<p>les plus bas de la région.</p> <p>Dans tous les cas, il a toujours été question d'impliquer les agriculteurs dans l'élaboration et la réalisation des projets, afin de les responsabiliser, et provoquer tant un changement de pratiques individuelles, qu'une appropriation des haies, et <i>in fine</i> leur suivi et leur valorisation⁸. Traduction de ce mode de fonctionnement différent, les agriculteurs montant des opérations bocagères ne sont pas appelés bénéficiaires, mais porteurs de projet.</p>
Objectifs du programme et moyens mis en œuvre	<p>Coglais Communauté ne souhaite pas hiérarchiser les objectifs du programme Breizh Bocage, car il s'agit avant tout de recréer un maillage bocager, permettant tout aussi bien d'améliorer la qualité de l'eau, de créer des corridors écologiques ou de produire du bois énergie.</p> <p>Il s'agit pour la collectivité de mener une véritable politique bocagère sur le territoire. Le programme Breizh Bocage est alors compris comme l'un des éléments d'une politique plus globale, qui insiste par exemple sur la dimension locale (du travail avec l'implication d'une entreprise d'insertion, mais aussi de la production de bois qui devra alimenter une filière énergétique locale...). L'objectif à terme est de protéger les parcelles agricoles, par des haies productives.</p> <p>Annuellement ce sont plus de 100 000 € et 2 ETP qui sont consacrés par Coglais Communauté au projet Breizh Bocage. Outre un technicien à plein temps (formation forestière et gestion des milieux), un chef de projet se trouve à mi-temps (son autre mi-temps étant consacré à la recherche en matière de développement durable), et d'autres agents apportent leurs compétences dans des domaines bien spécifiques, comme l'administratif et le SIG.</p> <p>Cette augmentation du personnel s'est faite progressivement, puisque seul le chef de projet se trouvait au sein de la collectivité au lancement du projet ; il a été rejoint en 2011 par le technicien bocage, puis par un géomaticien.</p>
Déroulement du V1 (études)	<p>L'étude territoriale a été réalisée en 2008, en régie par le responsable de projet. Il a été décidé d'aller plus loin que ce qui est exigé dans le cahier des charges, afin de déterminer une véritable stratégie à mener sur le territoire. Elle a en effet permis de montrer que la densité bocagère moyenne du territoire était de 45 ml / ha, et qu'il était nécessaire de planter l'équivalent de 100 km de haies, soit un million d'arbres pour atteindre une densité voulue de 100 ml / ha⁹. Ainsi, le projet de la Communauté est planifié depuis ce jour.</p> <p>Il est par ailleurs suggéré de procéder à une nouvelle étude territoriale de type V1 en fin de programme, afin d'évaluer l'évolution du bocage, et ainsi mieux déterminer l'effet du programme Breizh Bocage.</p>

⁸ Par opposition à ce qui a pu se passer pour le bocage planté par les services de l'Etat suite aux aménagements fonciers ayant fait suite à la construction de l'A84.

⁹ Une étude menée par des CUMA a montré que la taille optimale des parcelles agricoles était de 4 à 6 ha selon les territoires (l'augmentation des tailles de parcelles ne permettant ensuite plus de gagner en efficacité). Encadrer l'ensemble de ces parcelles de haies bocagères permettrait d'atteindre une densité de 80 ml/ha : l'objectif de la Communauté de Communes plus ambitieux avec 100 ml/ha.

<p>Déroulement du V2 (diagnostic-action)</p>	<p>Le périmètre de diagnostic action choisi correspond à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (11 Communes), avec un fonctionnement pluriannuel. Ce choix n'a pu être effectué qu'en raison d'une superficie totale du territoire relativement restreinte, par comparaison à celle d'autres structures porteuses.</p> <p>Des actions de communication sont menées sur l'ensemble du territoire, au moyen de vecteurs de communication assez larges et variés (internet, démonstrations au sein d'un arboretum, articles...). La communication, tant officielle qu'informelle (bouche à oreille) est considérée comme un élément fédérateur et catalyseur, contribuant à faire connaître le programme sur le territoire, mais surtout à intéresser les agriculteurs.</p> <p>Suite à cela, la Communauté de Communes répond aux demandes individuelles des potentiels porteurs de projet qui attendent le plus souvent un effet brise-vent des haies, pour le bien être animal, et plus rarement pour lutter contre les vents d'Est desséchants pour les cultures. La lutte contre l'érosion ne semble pas être un argument suffisamment efficace (quand il existe une érosion importante, ce sont les services techniques publics qui prennent en charge le déblaiement des fossés et des routes). Enfin, notons que les agriculteurs bio disposent généralement d'attentes particulières (se protéger des protections de produits phytosanitaires par exemple), de même que les chasseurs (effet cynégétique).</p> <p>Ce sont ces individus, d'ailleurs appelés porteurs de projet et non bénéficiaires, qui construisent leur projet Breizh Bocage avec l'appui des techniciens et animateurs de Coglais Communauté qui peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélectionner les projets qui seront réalisés par l'association intermédiaire, en privilégiant les projets de taille importante et donc d'agriculteurs. Ainsi, le fonctionnement s'avère être différent pour les particuliers, auxquels il est fourni les plants et il est fait une démonstration ; en revanche ce sont bien eux qui plantent les haies bocagères. ▪ Modifier les projets proposés par les « porteurs de projet », afin de les rendre plus ambitieux en termes environnementaux, sans toutefois les braquer. <p>Du fait de ce fonctionnement, les porteurs de projet sont beaucoup plus impliqués dans les projets qui sont réalisés chez eux, en parlent autour d'eux et mobilisent d'autres agriculteurs (par effet d'entraînement), et ont l'opportunité de construire leur projet sur plusieurs années (c'est pourquoi des projets modestes ou paysagers sont tout de même acceptés car il s'agit d'un début pouvant déboucher sur des projets beaucoup plus ambitieux).</p> <p>Quant aux animateurs, ils sont généralement bien reçus du fait de la dimension très volontaire de la démarche et de l'identification de Coglais Communauté et de ses animateurs (présents de façon importante et ancienne sur le territoire) par la profession agricole (en raison de l'organisation du Comice agricole par exemple).</p> <p>Sur les 300 agriculteurs que compte le territoire, et qui ont donc tous été informés (collectivement), 50 ont pris un rendez-vous avec un technicien de</p>
---	--

	<p>Coglais Communauté, et 30 ont effectivement signé une convention. Toutefois, ce fonctionnement nécessite une présence sur le terrain importante, et ce ne sont pas moins de 440 jours d'animation qui ont été prévus.</p> <p>Concernant l'animateur, il est relevé l'importance de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ son ancienneté sur le territoire, permettant à une relation de confiance de s'installer ; ▪ sa connaissance du monde agricole et son expérience, afin d'être crédible auprès des agriculteurs et de les convaincre.
<p>Déroulement du V3 (travaux)</p>	<p>Cas relativement exceptionnel, les travaux sont réalisés essentiellement en régie par Coglais communauté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ du fait de la présence de techniciens bocages au sein de la structure (un tiers des réalisations) ; ▪ en utilisant le matériel que la Communauté a acquis ; ▪ en partenariat avec une association intermédiaire, qui recrute des personnes en insertion professionnelle (les travaux bocagers se déroulant en plus à une période creuse pour celles-ci) ; ▪ en impliquant les agriculteurs, qui sont par exemple chargés du travail du sol ou encore de l'accueil des opérateurs (un repas est par exemple offert). <p>Seuls l'achat de fournitures et la réalisation de talus font l'objet d'appels d'offre. Le temps d'animation accordé dans les Volets 3, pour de l'ingénierie de projet, est particulièrement important pour le fonctionnement actuel du projet.</p> <p>Ce choix fort résulte tant d'une habitude de travail en régie sur d'autres politiques environnementales, que sur une volonté de construire une politique bocagère complète. Il est ainsi pris compte d'une dimension tant socio-économique que locale.</p> <p>Il en résulte un mode de fonctionnement assez différent de ce qui peut se faire par ailleurs dans le programme Breizh Bocage, avec un encadrement plus poussé des chantiers d'insertion, tant en matière de gestion du chantier que de formation des opérateurs.</p> <p>En termes de réalisation, 158 opérations de travaux ont été menées sur le territoire, depuis le début du projet, ayant conduit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la création de 20 km de haies à plat, et de 3 km sur talus (des freins existent avec les haies mitoyennes) ; ▪ la restauration de 10 km de haies¹⁰ ; ▪ la création de 15 ha de bosquets plantés, même s'ils s'avèrent être non prioritaires. <p>Notons en revanche l'absence de travaux hydrauliques.</p>

¹⁰ Des études menées par Coglais Communauté ont montré que les trouées avaient un fort impact négatif en termes d'écologie (notion de continuité), pour autant il s'agit de travaux relativement compliqué et peu acceptée par les agriculteurs qui s'intéressent avant tout à la présence d'arbres de haut jet.

Bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire

<p>Perception et appréciation des objectifs et de la logique d'action</p>	<p>Coglais Communauté a profité de l'élargissement des objectifs du programme Breizh Bocage pour inscrire son action en faveur d'un remaillage du bocage plutôt que de cibler certaines fonctionnalités de ce dernier. Toutefois, la politique bocagère développée localement dépasse largement la dimension environnementale du programme Breizh Bocage, avec une forte dimension socio-économique : soutien à une activité économique locale, à l'insertion professionnelle de personnes en difficultés, à la valorisation économique du bocage pour les exploitants agricoles, au renforcement des liens avec la profession agricole... de même, sa logique d'action se concentre certes sur la création de nouveaux linéaires bocagers, mais elle ne se limite pas à cela, en agissant sur l'entretien, sur la protection, sur la valorisation... De ce fait, non seulement le programme Breizh Bocage n'est pas suffisant pour permettre d'accompagner les différentes dimensions de cette politique, mais en plus certains freins, notamment administratifs, complexifient sa mise en œuvre.</p>
<p>Perception et appréciation de la procédure</p>	<p>La notion de territorialisation a été interprétée de manière particulière puisque le périmètre du V2 couvre la totalité du territoire. Avec la pluri-annualité du V2, il est possible pour la collectivité de ne répondre qu'aux demandes des volontaires du territoire, suite à une communication effectuée sur l'ensemble du territoire. Le projet de la Communauté de Communes se base donc sur des dynamiques volontaires, ce qui se traduit d'ailleurs bien dans l'appellation donnée aux bénéficiaires : des porteurs de projet. Ce sont en effet bien les agriculteurs, et les particuliers dans une moindre mesure, qui déterminent les opérations bocagères qu'ils souhaitent voir être réalisées sur leur exploitation, avec l'aide des conseils des techniciens bocage.</p> <p>Du fait de son travail en régie, il est parfois difficile pour Coglais Communauté de rentrer dans le cadre administratif fixé par le programme Breizh Bocage, en particulier en ce qui concerne les justificatifs de paiement, les plannings des techniciens... et ainsi certaines dépenses ne sont pas financées par le programme. De plus, le travail technique de terrain passant en priorité pour les techniciens et animateurs « bocage » de Coglais Communauté, le travail administratif est délaissé et reporté à plus tard.</p> <p>En ce qui concerne les prescriptions techniques, l'évolution du cahier des charges est perçue comme positive car elle a contribué à la prise en compte des demandes de terrain (concernant la nécessité d'une espèce prioritaire par exemple). Malgré tout, le cahier des charges n'est toujours pas adapté selon les techniciens de Coglais Communauté qui lui reprochent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sa trop grande précision et son manque de souplesse, au risque de reproduire un même modèle de haies sur la Bretagne; ▪ Son interprétation qui peut être différente selon les personnes et à l'origine d'incompréhensions, par exemple sur la question des protections à gibier.
<p>Perception et appréciation de la gouvernance,</p>	<p>Un suivi cartographique est développé depuis 2008 dans le cadre du projet Breizh Bocage. Face aux difficultés techniques, et surtout au temps nécessaire pour ce suivi, un géomaticien a été recruté en novembre 2010 et a permis la structuration du suivi cartographique, avec la constitution d'outils utilisables</p>

<p>du suivi, de la communication et de la mobilisation</p>	<p>ensuite par les techniciens. Ainsi, la création d'une couche unique au sein de laquelle l'ensemble des données sont saisies, permet à la fois un gain de temps (la haie n'est saisie qu'une seule fois), mais aussi un meilleur suivi dans le temps des réalisations (tant sanitaire que technique). Par ailleurs, l'achat de matériel d'impression adéquat a permis l'impression de posters utilisés comme supports illustratifs dans le cadre de l'animation territoriale.</p> <p>Le géomaticien a été recruté pour effectuer un travail transversal profitant à l'ensemble des services de la Communauté de Communes (rassembler, harmoniser, produire, partager l'information géographique), et a plus particulièrement bénéficié au projet Breizh Bocage de la collectivité, très demandeur en matière de SIG. En cela, Breizh Bocage a été un élément déclencheur pour l'embauche d'un géomaticien afin d'aider les techniciens bocage à organiser leur travail.</p> <p>D'ailleurs, d'autres données environnementales sont progressivement intégrées au sein des couches SIG : périmètre de protection de captage, zone humide, pédologie... Cette mise en cohérence de données devant permettre de construire un outil favorisant l'articulation des politiques entre elles, au travers d'une vision transversale du territoire et des actions menées.</p> <p>Deux stagiaires ont ensuite permis d'avancer successivement sur la création d'un plan de gestion du bocage, puis sur sa traduction en un modèle sous Arcview. Cet outil a été construit sur la base des recommandations du groupe de travail régional (auquel le géomaticien de la collectivité participe), pour une compatibilité des sorties SIG avec les exigences du programme Breizh Bocage, mais va plus loin. Il doit permettre en effet une gestion sur le long terme du bocage, via la connaissance de l'état du bocage (fonctionnalité, espèces...) et la planification des travaux ; chaque linéaire étant associé à un demandeur. L'objectif de Coglais Communauté est de développer un outil plus libre (sous Ogis par exemple) et de transférer sa base de données sur Internet, et ainsi d'évoluer vers un Websig consultable en externe. Il s'agirait alors d'utiliser cet outil pour structurer une filière bois sur le territoire, en fournissant des informations en ligne aux agriculteurs, aux CUMA...</p> <p>Enfin, ce géomaticien est impliqué dans des réseaux à l'échelle régionale, que ce soit au sein de Géo-Bretagne (partenariat Etat-Région en vue d'une normalisation de l'usage de la géomatique sur la Région), ou plus spécifiquement au sein du groupe de travail SIG-Bocage, pour une structuration des données géomatiques à posteriori¹¹. En retour, cette implication permet de bénéficier d'échanges techniques et de retours d'expérience.</p> <p>Notons que les techniciens de Coglais Communauté ont été régulièrement sollicités, surtout au lancement du programme, par d'autres animateurs bocage désireux de bénéficier de conseils techniques.</p>
---	---

¹¹ *Un manque de travail en amont de la conception du programme Breizh Bocage et de son suivi SIG étant en effet à l'origine d'une hétérogénéité dans la saisie et l'analyse des données géomatiques ; Coglais Communauté a déjà traité une certaine quantité de données pour les adapter aux nouvelles normes décidées, mais il reste encore beaucoup à faire.*

<p>Perception et appréciation de la cohérence</p>	<p>Si le classement des haies bocagères apparaît pour la majorité des membres de Coglais Communauté comme un outil particulièrement incitatif, qui aurait d'ailleurs dû être mis en œuvre pour les haies plantées par la Communauté de Communes, avec l'aide du programme Breizh Bocage. Cependant, les maires de ces Communes font face au manque d'acceptation de la part de la profession agricole (peur de ne plus pouvoir toucher aux haies), ainsi qu'à des problèmes d'ordre administratif (planning, lourdeur du suivi...). Une solution avancée par la Communauté de Communes travaille sur la mise en place un PLU Intercommunal, permettant une mise en cohérence et l'élaboration d'un volet environnemental assez abouti, notamment en termes d'inscription des haies bocagères.</p> <p>Une manière détournée d'inciter à la préservation des haies a été proposée : il pourrait s'agir de conditionner des aides (comme celles concernant l'installation de panneaux photovoltaïques) avec le bon entretien des haies bocagères.</p> <p>Pour favoriser une réappropriation du bocage et son entretien par les agriculteurs, et donc sa pérennisation, des réflexions sont actuellement menées pour le valoriser. Pour ce faire, la structuration d'une filière bois-énergie est souhaitée par Coglais Communauté, d'autant que des demandes émanent régulièrement des agriculteurs. Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La ressource doit être gérée de manière durable (augmenter la production de bois tout en assurant son renouvellement), et c'est pourquoi Coglais Communauté souhaite développer la réalisation de plans de gestion du bocage¹² et de démonstrations de taille¹³ ; ▪ La collecte du bois bocager doit être organisée, et ce pourrait être aux CUMA d'agir, du fait de leur forte implantation sur le territoire et de leur possession d'outils ; ▪ Les débouchés pour le bois produit doivent être développés, et dans un premier temps il est souhaité que les élus locaux procèdent à des investissements (chaudières bois¹⁴) comme celles de la piscine et de l'hôpital de st Brice en Cogles. <p>Cette action de Coglais Communauté est appuyée par des financements de type LEADER.</p> <p>Le bocage est soumis à l'action d'autres politiques et réglementations qui viennent le mettre à mal. Il s'agit tout particulièrement des haies de bord de route, qui doivent se situer à une distance réglementaire de la chaussée (2 m pour les routes communales, et 4 m pour les départementales) et qui sont parfois arasées par les agents communaux ou départementaux chargés de l'entretien des bords de route. De tels accidents nécessitant des justifications</p>
--	---

¹² L'originalité repose en la réalisation d'une cartographie complète du territoire, et sa mise en ligne.

¹³ Si la culture de l'arbre est toujours présente sur le territoire, le savoir-faire est à reconstruire, et l'habitude de posséder des cultures propres et bien taillées, à changer.

¹⁴ Toutefois, si une piscine municipale a été équipée d'une chaudière bois, le marché d'approvisionnement a été remporté par une entreprise fournissant du Déchet Industriel Banal, moins cher que le bois bocage ; l'approvisionnement en bois bocage doit donc bien bénéficier d'un soutien politique.

	<p>pour éviter des poursuites juridiques contre Coglais Communauté qui n'aurait pas atteint son objectif de résultats.</p>
<p>Perception et appréciation de l'efficacité et des impacts du programme sur le territoire</p>	<p>Malgré les plantations, et un possible changement de pratiques de certains agriculteurs, globalement le bocage régresse encore ; avec cependant une forte hétérogénéité entre les territoires, en fonction de leurs us et coutumes.</p> <p>Via son mode de fonctionnement particulier, et l'implication plus forte des agriculteurs dans les projets Breizh Bocage, Coglais Communauté espère amorcer une dynamique qui sera entretenue par les agriculteurs bénéficiant de matériel, d'outils techniques et de conseils, de la part de la Communauté de Communes et d'autres acteurs du territoire (CUMA par exemple).</p> <p>En matière d'efficience, si les techniciens de Coglais Communauté espèrent une réduction des coûts en raison de leur travail en régie et de la réalisation de certains travaux par une association intermédiaire ou par les exploitants agricoles, le temps d'animation ou de maîtrise d'œuvre est plus important. Il reste cependant difficile de conclure, étant donné que seul le dossier de l'étude territoriale (V1) a pour l'instant été soldé.</p> <p>Le programme Breizh Bocage, via son animation, est un moyen pour Coglais Communauté d'occuper le territoire, de gagner en visibilité et d'échanger avec le monde rural sur des problématiques agro-environnementales. Coglais Communauté espère ainsi que ce travail mené sur le bocage permettra à l'avenir de travailler sur d'autres problématiques et ainsi d'asseoir d'autres programmes.</p> <p>Enfin, le travail effectué dans le cadre du projet Breizh Bocage de Coglais Communauté contribue à retrouver des liens entre des agriculteurs qui travaillent aujourd'hui essentiellement de manière individuelle.</p>

4.3 Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust



Contexte général et bocager

Caractéristiques
du territoire et de
la structure



Figure 3 : Carte de localisation des 8 bassins versants inclus dans le périmètre du syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust

La structure couvrant le Grand Bassin de l'Oust est un syndicat mixte réunissant 128 communes, et à cheval sur trois départements. Il s'agit de la plus grande structure de bassin versants de Bretagne, représentant plus du quart du bassin de la Vilaine. Le territoire couvert par la structure s'étend

	<p>ainsi sur environ 285 000 hectares et compte approximativement 160 000 habitants.</p> <p>Ce regroupement de bassins versant a été souhaité pour permettre la gestion d'une problématique environnementale diffuse : la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (la « branche » Oust qui représente le tiers du territoire amène 2/3 des nitrates au niveau du barrage de l'Arzal¹⁵). A l'origine, chacun des 8 bassins versants (l'Arz, l'Aff Est, l'Aff Ouest, la Claie, le Ninian Leverin, l'oust Aval, l'Oust Moyen et l'Yvel Hyvet) étant couvert par une association ; celles-ci ont été regroupées sous la forme d'une fédération de bassin versant en 1998. Sous l'impulsion de partenaires du contrat de bassin versant, cette structure a adopté le statut de syndicat mixte en 2011.</p> <p>Aujourd'hui, l'équipe du syndicat est composée d'une vingtaine de personnes, dont 15 techniciens de terrain, tous basés désormais à Ploërmel (Morbihan). Son budget annuel se monte à 3,2 millions d'euros (dont 1,3 M€ en investissements).</p> <p>Sa politique se décline selon 4 grands volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions agricoles, avec le raisonnement de la fertilisation et des traitements phytosanitaires ; ▪ Les actions communales, avec le raisonnement de l'entretien des espaces communaux ; ▪ Les actions d'éducation à l'environnement destinées aux écoles et au grand public ; ▪ Les actions d'aménagement des milieux (bocage, zones humides, cours d'eau). <p>La mise en œuvre de Breizh Bocage se fait dans le cadre du volet n°4 mais il convient également de noter qu'elle n'est pas indépendante du volet n°1 puisque les travaux bocagers peuvent se faire à la suite d'un classement en parcelle à risque.</p>
<p>Enjeux environnementaux et politiques mises en œuvre</p>	<p>Le territoire du Grand Bassin de l'Oust est confronté à un enjeu très fort de pollution des eaux et des milieux, qui se traduit par l'inscription de la totalité du territoire dans les « zones prioritaires » retenues par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Si l'Oust traverse le territoire de part en part, chacune des rivières qui se jettent dedans présente des problématiques spécifiques (protection des points de captage par exemple). Une grande part de ces pollutions est apportée par les eaux ruisselantes (cas du phosphore dans le lac au Duc), et c'est pourquoi la lutte contre les ruissèlements, et donc finalement contre l'érosion, a toute son importance. C'est plus particulièrement dans ce cadre-là que des opérations bocagères ont lieu. Plus globalement, les différentes structures qui couvraient le territoire du Grand Bassin de l'Oust étaient chacune engagée dans une politique de reconquête de la qualité de l'eau, comme par exemple l'association Yvel-Hyvet, qui a porté la première un contrat « Bretagne Eau Pure », en 1996.</p>

¹⁵ BV concerné par la mesure 3B1 du SDAGE-est nettement supérieure au seuil d'eutrophisation, et proliférations récurrentes de cyanobactéries

<p>Etat des lieux agricole</p>	<p>Sur le territoire de l'Oust, la production agricole est caractérisée par une prépondérance des élevages bovins, porcins ou avicoles. Il existe environ 3500 exploitations agricoles, de taille légèrement supérieure à la moyenne bretonne située aux alentours de 60 ha. Comme dans le reste du territoire breton, la profession agricole a fait l'objet d'une vaste transformation au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle (mécanisation, intensification, individualisation...) et un nouveau changement des pratiques agricoles (notamment en matière d'environnement) ne peut que se faire progressivement.</p>
<p>Etat du bocage et politiques bocagères</p>	<p>Le territoire a connu une régression assez importante du bocage, qui a diminué de moitié depuis les années 1950. Cette régression s'explique à la fois par les opérations de remembrement agricole et la construction d'infrastructures linéaires mais également par l'évolution des pratiques agricoles individuelles.</p> <p>Un certain nombre d'agriculteurs ont pris conscience de l'importance du remembrement et sont demandeurs de réimplantation de haies, d'autres sont toutefois opposés à l'idée de replanter dans des parcelles aisément exploitables.</p> <p>Face à cette situation, les structures collectives du territoire avaient déjà engagé des opérations de reconquête du maillage bocager. Ce sont ainsi plus de 160 km de haies qui ont été replantées dans le cadre de la politique départementale avec l'aide de fonds FEOGA (au cours des années 2000), et généralement suite au classement des parcelles à risque. Par ailleurs, la mise en œuvre de Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques a participé là aussi à la replantation de haies, de même que les travaux menés par les Communautés de Communes suite aux études Harmonie (là encore ce seraient environ 150 km qui auraient été plantés au total).</p> <p>Outre des réalisations, ces actions ont participé à améliorer l'image du bocage chez les exploitants.</p>
<p>Mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2007-2013</p>	
<p>Lancement et engagement dans le programme</p>	<p>Le syndicat du Grand Bassin de l'Oust agissait en matière de bocage, avec l'appui financier des fonds FEOGA. Le programme Breizh Bocage a ainsi été considéré, par les élus notamment, comme une nouvelle manière de pouvoir financer des travaux de plantations bocagères. En parallèle, les partenaires du programme Breizh Bocage ont insisté pour l'engagement de cette structure dans le programme., Enfin, cet engagement, en 2009, a été permis par la disponibilité de moyens humains : un certain nombre d'animateurs ayant travaillé auparavant sur le classement des parcelles à risque ont été réorientés vers le projet Breizh Bocage.</p> <p><i>NB : Seuls 6 sous-bassins du Grand Bassin de l'Oust ont été engagés dans Breizh Bocage, sur les 8 existants, en raison d'une volonté de prioriser les territoires selon les besoins en opérations bocagères (état du bocage, problématiques locales en matière d'eau...) et de moyens humains malgré tout limités. Des projets Breizh Bocage peuvent être portés sur ces territoires-là, par des collectivités plus locales, du type Communautés de Commune.</i></p>

<p>Objectifs du programme et moyens mis en œuvre</p>	<p>L'engagement de la structure dans le programme Breizh Bocage avait pour objectifs principaux de contribuer à la lutte contre l'érosion des sols et de participer à la restauration de la qualité de l'eau sur le territoire. Des mesures ont d'ailleurs été prises dans le cadre de la mise en œuvre du projet Breizh Bocage pour favoriser l'atteinte de ces objectifs (discours des animateurs, bonifications financières...). Le programme Breizh Bocage est ainsi perçu comme un outil permettant de financer des actions de la politique eau menée par le syndicat.</p> <p>Le budget annuel moyen consacré à Breizh Bocage se situe aux alentours de 200 000 euros. Dans le temps, ce budget a clairement évolué à la hausse puisqu'il était autour de 100 000 euros la première année de mise en œuvre (en 2009) alors qu'il est d'environ 400 000 euros en 2012.</p> <p>En termes de personnel, ce ne sont pas moins de 5 ETP qui travaillent sur le programme au sein de la structure, répartis entre 10 animateurs (qui possèdent donc une mission en plus que l'animation dans le cadre de Breizh Bocage). Chaque animateur évolue sur un sous-bassin versant en particulier, et un technicien coordonne leur activité (avec l'aide d'une base de suivi développée sur Access).</p>
<p>Déroulement du V1 (études)</p>	<p>A la date de l'engagement dans le programme Breizh Bocage, le Grand Bassin de l'Oust était une fédération, et ainsi chacun de ses membres a été tenu de réaliser une étude territoriale : ce sont donc 6 dossiers de V1 qui ont été déposés auprès des partenaires. Réalisées en interne, ces études ont permis de couvrir 230 000 ha pour un montant d'environ 100 000 € au total.</p> <p>Du fait d'un travail de longue date sur des problématiques environnementales, et d'une action en faveur du bocage, l'étude territoriale a été considérée par le GBO comme peu utile en termes d'apport de connaissance¹⁶. En revanche, cette étude a ensuite permis d'alimenter les présentations effectuées auprès des élus, et a ainsi d'aiguiser leur intérêt par des données chiffrées. Toujours est-il qu'un allègement de cette étude aurait été apprécié.</p>
<p>Déroulement du V2 (diagnostic-action)</p>	<p>De la même manière, ce sont 6 dossiers de V2 qui ont été déposés au départ par 6 structures différentes, avant d'arriver à une unification avec le passage au statut de syndicat mixte en 2011 pour ce groupement de bassins versants.</p> <p>Les périmètres de ces volets 2 ont été déterminés selon leur priorité au regard des enjeux eaux, définis sur la base des résultats de l'étude territoriale V1 ; même si les communes les plus prioritaires étaient déjà connues des techniciens et élus de la structure en raison de l'ancienneté de leur travail sur ces enjeux-là.</p> <p>Dans tous les cas, l'animation, réalisée dans le cadre de ce volet 2 de diagnostic-action, a été effectuée par des animateurs de la structure porteuse. Si une majorité d'entre eux était déjà présente sur le territoire, et pouvait travailler sur d'autres problématiques liées à l'eau et à l'agriculture (inventaire de zones humides ou classement de parcelles à risque</p>

¹⁶ De nombreuses communes disposaient déjà d'un schéma bocager établi préalablement aux plantations réalisées dans le cadre de la politique départementale

	<p>notamment), 1 animateur supplémentaire a été recruté pour répondre aux besoins du projet Breizh Bocage du Grand Bassin de l'Oust.</p> <p>A ce jour, ce sont plus de 1500 agriculteurs qui ont été contactés, 750 ayant eu un rendez-vous avec l'animateur et environ 300 ont effectivement signé une convention ; pour au total 1 200 jours d'animation déployés sur le territoire.</p> <p>La mobilisation des exploitants s'appuie de manière privilégiée dans un premier temps sur des réunions publiques par territoire, avant d'organiser des rencontres individuelles avec les exploitants contactés et volontaires.</p> <p>La réalisation technique des diagnostics a systématiquement impliqué l'élaboration de projets souhaitables ambitieux en termes d'objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et de lutte contre l'érosion des sols. Concernant ce travail de diagnostic, il est regretté par les animateurs un travail de cartographie lourd (ainsi que la réalisation de placettes) ; chacun gérant la cartographie relative à son territoire d'intervention.</p> <p>Les exploitants agricoles du territoire commencent à être familiers et réceptifs aux enjeux eaux, en raison d'un travail d'animation territoriale sur ces thématiques depuis plusieurs années et aux exemples grandeur nature de l'efficacité des haies pour lutter contre l'érosion des parcelles et la turbidité des rivières suite à d'intenses phénomènes pluvieux. Pour autant les projets souhaitables sont confrontés à la réalité du terrain et adaptés (la visite avec l'exploitant permet par exemple de mieux cibler les zones soumises à l'érosion). Par la suite, ces projets sont encore largement modifiés, tant pour prendre en compte des contraintes de terrain que pour répondre aux attentes des exploitants (notamment l'effet brise vent, particulièrement apprécié par les éleveurs, ou encore les dimensions cynégétiques ou paysagères du bocage) et à leur mode de fonctionnement (volontés en matière d'entretien, projets d'extension de bâtiments ou d'ouverture d'entrée...).</p>
<p>Déroulement du V3 (travaux)</p>	<p>Au cours de la première saison hivernale de plantations (2011-2012), 10 km de haies à plat ont été créées, ainsi que 6 km de haies sur talus, et 1 km de haies ont été regarnies. Par ailleurs, l'entretien des haies nouvellement créées n'est prévu que pour la première année sur les talus.</p> <p>Les prestataires de travaux quant à eux se heurtent à un double problème. Tout d'abord, les tarifs pratiqués sont faibles (et en diminution : le prix du mètre linéaire a baissé de 25% en un an¹⁷), rendant les travaux bocagers moins attractifs que les travaux en forêt. A cela s'ajoute le manque de visibilité sur l'avenir des programmes bocagers qui empêche les entreprises d'y envisager un investissement à long terme ou une spécialisation (relativement aux travaux forestiers). Enfin, un manque de main d'œuvre pour la plantation est en train d'émerger.</p> <p>Les exploitants agricoles n'interviennent pas ici dans les travaux réalisés ; en</p>

¹⁷ Il est à noter également qu'en 2012, le syndicat a lancé un appel d'offre de plus de 90 km. L'ampleur de cette offre a naturellement contribué à la pression à la baisse sur les tarifs des prestataires.

	<p>raison de leur possible mauvaise réalisation (pour la préparation du sol par exemple).</p> <p>Enfin, le travail des animateurs du syndicat mixte en matière de gestion de projet et de chantiers est apprécié, tant des prestataires que des exploitants agricoles, avec des travaux qui s'effectuent sans accroc (coordination, suivi...).</p>
Bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire	
<p>Perception et appréciation des objectifs</p>	<p>Le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a choisi de prioriser deux finalités du programme Breizh Bocage en particulier : lutter contre les pollutions diffuses et lutter contre l'érosion des sols. Toutefois, les décideurs de la structure comprennent bien que toute haie à son importance, et c'est pourquoi des haies n'ayant pas nécessairement une forte fonctionnalité en matière d'eau sont tout de même financées.</p> <p>Pour ce faire, et outre un discours des animateurs axé sur ces sujets-là auprès des agriculteurs (plutôt réceptifs en raison de l'ancienneté de l'animation menée autour de ces sujets-là sur ce territoire), le syndicat a décidé d'appliquer une incitation financière. En effet, il a été annoncé aux exploitants agricoles une participation financière aux opérations de plantation de haies, à hauteur de 2 € par ml et avec une réduction à 1 € par ml pour des haies aux caractéristiques antiérosives. Après facturation des travaux aux prestataires, les montants qui sont en cours d'envoi aux exploitants agricoles pour des travaux de l'an dernier s'avèrent être inférieurs à ces montants (seul le montant de la TVA peut être facturé).</p>
<p>Perception et appréciation de la procédure et des prescriptions techniques</p>	<p>Dans l'ensemble, les procédures administratives apparaissent peu lisibles et difficiles à mettre en œuvre par les porteurs de projet, malgré l'accompagnement des guichets uniques (différent selon les départements). A ce propos, l'entrée de l'ODEM dans le programme Breizh Bocage permet de renforcer l'accompagnement technique des porteurs de projet. Par ailleurs, il est à noter qu'en marge du programme Breizh Bocage, un groupe de porteurs de projet s'est structuré au niveau départemental (Morbihan), se réunissant deux fois par an. L'objectif était dans un premier temps d'uniformiser les rendus des études (V1 et V2) et d'échanger sur la participation des exploitants agricoles.</p> <p>A la complexité inhérente au cahier des charges s'ajoutent ses inconstances dans le temps et dans l'espace. Sur ce second point, le syndicat du GBO est en effet particulièrement bien positionné pour apprécier les différences d'interprétations du cahier des charges entre départements, puisque déposant des dossiers de demande de subvention à la fois dans le Morbihan et dans les Côtes d'Armor. Non seulement les prescriptions du cahier des charges semblent être adaptées par chacun, mais en plus elles sont considérées comme étant trop strictes par les techniciens bocage, notamment en ce qui concerne le choix et le pourcentage d'essence pour chaque projet.</p> <p>Concernant l'organisation en trois volets, bien qu'elle soit relativement lisible et compréhensible, elle n'est pas de nature à faciliter la mise en œuvre des projets et est considérée comme très chronophage.</p>

	<p>L'ensemble des points de contrôle sont considérés comme étant peu lisibles par les porteurs de projet ; les informations contenues dans les documents à disposition des porteurs de projet leur apparaissant comme insuffisantes pour se préparer à l'éventualité d'un contrôle. Contrôle qui a d'ailleurs été effectué en décembre 2011, mais pour lequel la structure n'a toujours pas reçu les conclusions de l'ASP.</p> <p>De même, les délais de paiement peuvent être longs, bien que des améliorations doivent être soulignées (passant ainsi par exemple de 14 mois écoulés entre la demande de solde et le paiement au tout début du projet, à environ 6 à 8 mois aujourd'hui). A cela s'ajoute le fait que les demandes de paiement ne peuvent être faites qu'une fois les justificatifs de paiement obtenus, ce qui impose d'attendre par exemple jusqu'au mois de juillet, une fois l'entretien terminé. Dans le même temps, les acomptes qui permettraient de pallier en partie à cette situation s'avèrent relativement lourds à obtenir ; il faut en effet constituer un dossier de plus.</p>
<p>Perception et appréciation de la gouvernance, du suivi, de la communication et de la mobilisation</p>	<p>A l'échelle locale, les comités de pilotage locaux réunissent des élus ainsi que des associations de pêcheurs, de chasseurs etc. Ces comités, dont l'ambiance varie d'un territoire à l'autre, ont avant tout vocation à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La discussion autour des projets souhaitables ; la structure a pu constater que les élus constituaient des relais de terrain essentiels, et que l'accueil qu'ils leur faisaient était particulièrement bon lorsqu'ils étaient associés à la définition du projet souhaitable. ▪ La préparation des réunions publiques d'information avec les exploitants, à la suite desquelles sont organisées les rencontres individuelles avec les exploitants. <p>En complément de ces rencontres avec les principaux acteurs de la mise en œuvre des projets à l'échelle locale (agriculteurs et élus), une communication écrite plus large est développée avec des brochures, des plaquettes, des panneaux ou pancartes, des annonces dans les journaux et Internet. Des actions de sensibilisation sont par ailleurs menées auprès de scolaires.</p> <p>Un changement des mentalités à l'égard du bocage apparaît comme une évolution lente mais certaine¹⁸. La montée en puissance du programme sur le territoire en témoigne (de 17 km de haies plantées en 2011 à 90 km en 2012 par exemple), de même que les retours en provenance du terrain qui révèle des évolutions de personnes à l'origine très réfractaires. Ces changements sont favorisés par une animation locale dynamique, pérenne, individuelle et proche du terrain. Au sein de la structure, les animateurs sont spécialisés par territoire (bassins versants) et ont une connaissance précise de la topographie des exploitations qu'ils visitent en raison d'un travail d'animation mené sur ces territoires des années avant le lancement de Breizh Bocage. En outre, il existe sur toute commune des éléments moteurs (élu</p>

¹⁸ A ce titre, il convient de noter une certaine « fidélité » des exploitants aux politiques bocagères : les agriculteurs ayant participé à des programmes bocagers antérieurs sont particulièrement enclins à participer à Breizh Bocage. Plus généralement, les projets Breizh Bocage sont déployés plus facilement sur les territoires sur lesquels le bocage reste relativement bien préservé et pour lesquels la culture du bocage est présente à l'esprit des habitants.

	<p>communal ou agricole, exploitant...) qui si elles sont convaincues de l'intérêt du bocage peuvent jouer un rôle de relais et participer ainsi à l'entraînement dans la dynamique d'un bon nombre d'autres exploitants.</p>
<p>Perception et action en matière de pertinence de la logique d'action et de cohérence</p>	<p>Au-delà des travaux ponctuels de plantation et de restauration, il apparaît nécessaire de poser la question de l'entretien des haies dans le temps, tant des nouvelles que celles existantes. Pour ce faire, différentes méthodes ont été employées par le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le conseil syndical a décidé de passer de 5 ans à 10 ans la durée de maintien des haies requise auprès des agriculteurs exploitants et inscrite dans les conventions signées ; l'idée étant d'obliger contractuellement au maintien des haies, sur une période équivalente à la durée de vie « moyenne » d'un PLU, avec l'espoir que la révision de ce dernier permette le classement des haies et donc leur protection réglementaire. ▪ Une participation financière est demandée aux exploitants agricoles chez qui des opérations bocagères sont effectuées. Cette participation modérée a une dimension pédagogique : elle permet à l'exploitant de prendre conscience de la valeur de la haie, ce qui devrait par la suite favoriser un bon entretien de la haie et de limiter les risques de destruction. Les montants annoncés par le syndicat (au maximum de 2 € par mètre linéaire pour la plantation et 50 c le plant pour le regarnis, et probablement moins, selon le montant total de TVA payé par le syndicat) étant plutôt bien accepté par les exploitants, et notamment par ceux qui comprennent bien toute la démarche qui se joue derrière cette opération bocagère (en termes de moyens humains et financiers nécessaires). <p>Néanmoins l'ambition du syndicat mixte du GBO est d'aller plus loin, en touchant un plus large public : agriculteurs certes, mais aussi élus et agents des communes, chauffeurs de CUMA. Différentes actions pourraient être mises en œuvre dans ce cadre-là :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des élus communaux et agricoles, en vue d'obtenir un soutien politique de leur part¹⁹, et donc la facilitation de la mise en œuvre d'une politique bocagère partagée ; ▪ Information sur la réglementation en vigueur, tant pour les élus (PLU²⁰, éco-conditionnalité) que les agriculteurs (règles PAC²¹, classement des haies²²) ;

¹⁹ En effet, soutenir la préservation du bocage constitue aujourd'hui un risque politique pour les élus (« la meilleure façon de perdre de l'électorat, c'est de classer le bocage »), qui actuellement s'ils acceptent les projets Breizh Bocage, ne les portent pas. Valoriser les « bons élèves » (par exemple, dans les publications municipales) est un exemple d'action peu coûteuse qui permettrait de diffuser les bonnes pratiques.

²⁰ A ce sujet, deux types d'intégration des haies dans les PLU existent : l'identification au nom de la loi paysage et le classement en tant qu'espace boisé classé (EBC). La seconde solution était privilégiée par les élus du syndicat mixte du GBO parce qu'elle prévoit une sanction en cas de destruction d'une haie classée (150 € du m², en plus de sa reconstitution en l'état), tout en permettant l'exploitation du bois et même la création d'ouvertures si besoin est (destruction de la

- Facilitation du dialogue entre acteurs et leur coordination, notamment dans le cadre des haies aux limites de propriétés (notamment celles en bord de route) ou du classement des haies dans les PLU ;
- Formation des agriculteurs à la taille de formation et d'entretien des haies, mais également tous ceux pouvant être impliqués dans ces travaux (chauffeurs de CUMA, agents communaux...);
- Etude du devenir des haies ayant été plantées par des fonds publics ces dernières années ;
- Aide aux CUMA pour l'acquisition d'un matériel d'entretien des haies (épareuse, lamier...), même si une part non négligeable des exploitants possède déjà le matériel adéquat.

Pour ce faire, une animation territoriale intégrant cette dimension de préservation et d'entretien de l'existant est jugée nécessaire.

Malgré tout, les exploitants agricoles apparaissent comme les acteurs majeurs pour l'entretien de l'existant, considéré comme très consommateur de temps, et pouvant conduire certains exploitants à juger encore le bocage comme une contrainte avant tout (et « faire plaisir aux écolos »).

Afin de favoriser une réappropriation du bocage et d'inciter à son entretien, le développement d'une filière bois énergie locale apparaît comme prometteuse ; il existe en effet encore une certaine culture de l'utilisation du bois de chauffe dans ces zones rurales. Toutefois, cette activité si elle n'est pas maîtrisée pourrait contribuer tant à un épuisement de la ressource (notamment lorsque les exploitants s'en vont à la retraite et coupent tout le bois existant) qu'à l'implantation d'essences forestières en lieu et place d'autres espèces végétales locales (boisement des zones humides notamment). Pour ce faire, le plan de gestion du bocage apparaît comme un outil permettant une gestion durable, tant pour les milieux que pour les exploitants, qui ne possèdent encore actuellement qu'une vision et une stratégie à long terme. Enfin, pour rendre cette filière compétitive (par rapport au bois forestier ou de déchets), il apparaît nécessaire de la structurer localement (circuits courts). Les agriculteurs sont très demandeurs du développement de ce type de filière bois énergie ressortant du bocage.

haie sur quelques mètres pour permettre la création d'un nouvel accès à la parcelle) et si possibilité laissée dans le règlement.

²¹ Les contrôles PAC ont occasionnées des destructions de haies. Si le problème est aujourd'hui réglé, il est resté dans les esprits et peut constituer un frein à la motivation des agriculteurs.

²² Afin d'éviter une réaction de rejet de la part des exploitants agricoles, pouvant considérer ne plus être libres sur leurs propres terrains.

<p>Perception et appréciation de l'efficacité et des impacts du programme sur le territoire</p>	<p>La structure est globalement satisfaite des résultats du dispositif Breizh Bocage tant en termes de reconstitution du maillage bocager qu'en termes d'efficacité environnementale.</p> <p>Les réalisations vont croissantes d'année en année (17 kml en 2011, 90 kml en 2012) et révèle une dynamique positive qui se met en place. Les travaux bocagers ont un effet « boule de neige » : les premiers exploitants qui les mettent en place servent d'exemples pour les autres. On constate un changement progressif dans les mentalités. Ce changement révèle la nécessité d'inscrire ce type d'action dans la durée, et la structure apparaît très demandeuse d'une seconde phase du programme.</p>
--	---

Attentes et propositions

<p>Principales attentes quant à un nouveau programme</p>	<p>La mise en place du nouveau programme doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre d'étendre la politique bocagère dans le temps, et réfléchir à son extension dans l'espace (pour éviter l'exclusion d'éléments volontaires et moteurs). ▪ Construire une politique bocagère intégrée prenant en compte, outre la création de nouvelles haies, la pérennisation de l'existant (et de ce qui a été planté). ▪ Gagner en efficacité, avec une plus forte implication des agriculteurs dans les travaux, une diminution de la part études, ou encore en laissant la possibilité de s'engager dans de nouvelles techniques comme la régénération naturelle. ▪ Assouplir la procédure administrative (afin de gagner du temps, et pouvoir mieux adapter les projets au terrain) et mieux cadrer et clarifier les contrôles. ▪ Renforcer et pérenniser l'animation, l'ouvrir à d'autres sujets que la création de haies. ▪ Accepter des projets sur l'ensemble du territoire de l'Oust et de ses affluents.
---	---

4.4 Comité de Bassin Versant du Léguer



Syndicat de Traou Long
Syndicat des Traouïero
Ville de Lannion

Contexte général et bocager	
Caractéristiques de la structure	<p>Il faut tout d'abord préciser que l'action en matière de bocage sur ce territoire est portée conjointement depuis 2001 par le Comité de Bassin Versant du Léguer et par l'association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer. Toutefois, le Comité de Bassin Versant est la structure qui officiellement et administrativement porte le projet Breizh Bocage de ce territoire.</p> <p>Le Comité de Bassin Versant du Léguer regroupe depuis une quinzaine d'années les 3 plus gros producteurs d'eau potable du bassin : la ville de Lannion, le syndicat des Traouïero et le syndicat du Traou Long.</p> <p>5 ETP y travaillent, et 3 ETP supplémentaires à l'association vallée du Léguer, pour un budget annuel d'environ 1 000 000 €.</p>
Enjeux du territoire et politiques mises en œuvre	<p>Ce territoire, situé dans les Côtes d'Armor, dispose d'une superficie de 50 000 ha et regroupe 23 communes, pour 32 000 habitants.</p> <p>Le principal enjeu environnemental identifié concerne la pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires d'origine mixte (agricole ou non agricole), même si d'autres enjeux comme la perte de biodiversité (l'amont du bassin versant est ainsi considéré comme un endroit stratégique pour la trame verte) ou la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux sont aussi relativement présents sur ce territoire. En termes socio-économiques, les difficultés de la profession agricole et le manque de lien social entre habitants sont estimés comme plutôt forts sur le territoire.</p>
Etat des lieux agricole	<p>Les 650 exploitations du bassin versant du Léguer sont principalement des élevages laitiers, de taille moyenne (60 à 80 ha), assez semblables à ce que l'on trouve majoritairement en Bretagne. L'élevage hors sol est peu présent sur le bassin versant.</p>

<p>Etat du bocage et politique bocagère</p>	<p>Le bocage a réduit d'environ de moitié sur ce territoire, en raison de remembrements et de destructions volontaires ou non du bocage, de la part du monde agricole, mais aussi des collectivités : 1/3 du bocage disparu depuis 1970 se situait en bords de routes.</p> <p>Malgré tout, la densité bocagère actuelle reste relativement importante et bien supérieure à la moyenne bretonne, avec 150 ml/ha en moyenne, avec cependant une forte variabilité (la densité est comprise entre 100 et 250 ml/ha). En revanche, l'état du bocage restant n'est pas optimal, avec un entretien mal effectué ou manquant, ce qui conduit par endroit à un boisement des fonds de vallée à ses dépens et à d'autre à une disparition à moyen terme du bocage.</p> <p>Du fait de cette forte densité bocagère, le bocage s'est maintenu dans la culture locale, expliquant pourquoi la demande sociétale à ce sujet est forte, tant de la part des habitants actuels que des nouveaux arrivants. 3 principales motivations participent à cette volonté de conserver le bocage sur le territoire : sa dimension paysagère et identitaire, la production de bois de chauffage (actuellement en regain) et la forte surface enherbée et donc d'élevage (dimension coupe-vent des haies et surfaces enherbées importantes favorisant les haies).</p> <p>En réponse à ces attentes, des opérations bocagères ont été mises en œuvre depuis plus de 15 ans, au travers de différentes politiques : le programme Bretagne Eau Pure (par le biais des contrats de Bassin Versant) de l'Agence de l'Eau, mais aussi une politique départementale lancée en 1999 et des démarches groupées semblables à Breizh bocage utilisant des fonds FEOGA. Ces programmes sont considérés comme ayant abouti à un nombre relativement important de réalisations, toujours existantes à l'heure actuelle, dans leur majorité.</p>
<p>Mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2007-2013</p>	
<p>Lancement et engagement dans le programme</p>	<p>Dans la continuité des politiques bocagères antérieures, le Comité de bassin versant du Léguer et l'association de la vallée du Léguer ont décidé de s'investir plus fortement en faveur du bocage (chose permise par le soutien des élus, par des ressources humaines disponibles...), en se lançant dès 2007 dans une politique bocagère intégrée. Cette dernière s'est appuyée en partie sur le programme Breizh Bocage, qui a permis d'apporter des financements incitatifs pour les travaux de création (et dans une moindre mesure de restauration) de bocage et leur animation.</p>
<p>Objectifs du programme et moyens mis en œuvre</p>	<p>Si les finalités recherchées par les structures porteuses (Comité de Bassin Versant du Léguer et association de la vallée du Léguer) sont avant tout de restaurer la qualité de l'eau et de préserver la biodiversité, l'objectif de leur politique bocagère était bien de reconstituer un maillage bocager fonctionnel, tant en termes environnementaux, qu'agricoles ou que paysagers.</p> <p>Cette politique intégrée, qui a été élaborée à partir d'une étude macro-paysagère (validée en tant que V1, et présentée plus loin), comportait 4 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>La mobilisation des habitants du territoire, autour d'une même vision</u>

	<p><u>du bocage</u>, ce qui s'est inscrit notamment dans le cadre de l'animation du V2 du programme Breizh Bocage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'aménagement, avec la protection du bocage existant</u> (sans toutefois figer le paysage) via l'identification du bocage existant au sein des documents d'urbanisme au titre de la loi paysage, ou par l'intermédiaire de propositions d'aménagement des parcelles faisant l'objet de transaction, pour les communes non couvertes par de tels documents²³. Ce sont des fonds LEADER qui permettent l'animation de ce volet ; les travaux sont quant à eux pris en charge à 60% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil général des Côtes d'Armor²⁴. ▪ <u>La gestion des haies, au travers de l'accompagnement à l'entretien du bocage existant</u> via : <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations (financés auparavant par le Conseil général des Côtes d'Armor), qui permettent de connaître le potentiel du bocage de l'exploitation et de prévoir l'entretien pérenne des haies sur 15 ans et la valorisation du bois.. <p>40 exploitants bénéficient désormais d'un tel outil qui nécessite environ 4 à 5 jours de travail à un technicien pour le créer, soit environ 1 000 € (pour 15 à 20 km de haies en moyenne). 30 de ces 40 exploitants se sont ensuite engagés dans une MAE T entretien des haies.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de plans de gestion des bords de routes pour les collectivités en charge de cette compétence. En effet, non seulement les talus vieillissent, mais en plus l'entretien réalisé côté route est souvent un entretien d'urgence, incompatible avec une gestion pérenne de la ressource et une valorisation. Ce plan de gestion prévoit les secteurs d'intervention en entretien chaque année. L'opération de gestion est ensuite réalisée par les propriétaires des parcelles bordant la route ou en délégation par les services techniques de la commune qui récupère en contrepartie le bois, qui est broyé et alimente une filière bois énergie locale - L'animation d'ateliers de formation à l'entretien du bocage destinés aux agriculteurs (15 d'entre eux sont formés chaque année) ; formations financées sur fonds propres et sur les fonds de formation des agriculteurs. Outre un savoir-faire pour la gestion pérenne des haies et la valorisation du bois, cette formation permet de renforcer la sécurité des exploitants agricoles lors de la coupe d'arbres. ▪ <u>La reconstitution, via des opérations de reconstruction du bocage</u>, groupées et financées par le programme Breizh Bocage (V2 puis V3). <p>Pour ce faire, ce ne sont pas moins de 90 000 à 120 000 € qui sont investis chaque année (474 000 € ont été consommés depuis le début du projet), et 2</p>
--	---

²³ Toutefois, presque toutes les communes ont un PLU.

²⁴ Le Conseil général s'en inspiré de cette démarche pour l'introduire en tant que critère de conditionnalité à ses aides aux échanges de parcelles.

	ETP qui sont mis à disposition.
Déroulement du V1 (études)	<p>Le Volet 1 du projet du Comité de Bassin Versant du Léguer correspond à la validation d'une étude antérieure. L'objectif de cette étude macro-paysagère, plus large qu'une V1 classique, était de concevoir une politique bocagère sur plusieurs années.</p> <p>Cette analyse macro-paysagère avait été réalisée en collaboration avec les 3 principales communautés de communes et d'agglomération présentes sur ce territoire d'une surface de 75 000 hectares. L'étude avait été réalisée en interne, pour un montant de 31 300 € et avait bénéficié de fonds FEOGA et du Conseil général.</p> <p>Le fait d'avoir validé une étude antérieure ne semble avoir posé aucun problème parce qu'elle a été réalisée un an seulement avant le lancement du programme Breizh Bocage, dans le cadre d'un projet multi-entrées capable d'intégrer la dimension Breizh Bocage.</p>
Déroulement du V2 (diagnostic-action)	<p>Notons avant tout qu'une part des dossiers de V2 déposés l'a été sur la base d'un travail réalisé auparavant dans le cadre d'un programme financé par le Conseil général des Côtes d'Armor et l'Union Européenne (FEOGA). Dans ces cas-là, comme dans les suivants, ces diagnostics ont été réalisés en interne.</p> <p>L'animation organisée dans le cadre de ces volets 2 s'est caractérisée par l'organisation d'ateliers participatifs qui ont permis de croiser les regards sur le bocage : des participants entre eux, et avec les chiffres de l'étude territoriale. Ces réunions rassemblaient une dizaine de participants : des agriculteurs, des élus, des financeurs... sur chacune des communes concernées par un dossier de V2. A ce titre il est considéré comme plus simple de travailler à l'échelle de la commune que du bassin versant.</p> <p>Ces réunions sont perçues comme ayant été constructives et surtout efficaces, puisqu'elles ont été à la base d'une mobilisation territoriale et de la conception de projets à l'échelle des communes. Ce sont d'ailleurs ces comités qui ont servi de comité de pilotage pour la suite des projets. Si la première réunion a parfois pu être tendue, avec des personnes (associations environnementalistes, fédérations agricoles...) qui viennent pour exprimer leur mécontentement, le climat s'est généralement apaisé par la suite.</p> <p>Sur les 175 agriculteurs contactés depuis le lancement du projet Breizh Bocage (principalement via des réunions publiques), 140 ont été rencontrés lors d'un rendez-vous individuel, et 100 ont finalement signé une convention.</p> <p>Si les animateurs se disent plutôt satisfaits du forfait de 2,5 jours attribué pour chaque exploitant agricole, c'est la répartition de ces jours entre les phases V2 et V3 qui pose problème, de même qu'un décalage dans le temps entre les besoins réels en animation et les paiements. D'ailleurs, et plus encore, c'est le financement de postes d'animateurs dans le cadre d'un contrat qui est demandée, de manière similaire à ce qui peut se faire par ailleurs (animateurs CRE, animateurs agricoles...).</p> <p>Si les projets souhaitables s'avèrent très ambitieux en termes environnementaux, il faut bien noter qu'ils ne sont réalisés que sur le périmètre des individus participant au programme, pour une question d'efficience.</p>

<p>Déroulement du V3 (travaux)</p>	<p>Si chaque année, depuis l’engagement de la structure dans le programme, des travaux sont réalisés, près de 40 % d’entre eux ne sont pas financés par le programme Breizh Bocage. Deux raisons principales à cela : certain travaux sont en dehors du périmètre Breizh Bocage et d’autres ne sont pas euro-compatibles car relevant d’une obligation réglementaire (protection des points de captage ou compensation d’un arasement d’un élément bocager protégé dans les PLU par exemple).</p> <p>Les créations de nouvelles haies, à plat ou sur talus, sont les opérations bocagères les plus fréquemment effectuées, avec respectivement 22 et 34 km de réalisations à l’heure actuelle. Seuls 8 km de haies ont été restaurés car ces travaux ne sont pas considérés comme prioritaires, et sont difficiles à effectuer techniquement. Concernant les travaux sylvicoles, c’est la complexité administrative qui a incité la structure porteuse à n’en réaliser aucun. Contrairement à d’autres projets, les travaux hydrauliques tiennent une place importante, puisque ce ne sont pas moins de 38 km de talus nus qui ont été créés, ainsi que 7 déplacements d’entrée de champ et 25 fermetures de brèches ; cela reflète l’importance de l’enjeu eau pour la structure.</p> <p>Le suivi des travaux est considéré comme particulièrement important afin de s’assurer de leur bonne réalisation. Or ce travail pour l’animateur, pris en compte dans l’ingénierie de projet du volet 3, était financé sur la base d’un forfait proportionnel au montant des travaux (10 % du montant HT). Le problème était qu’avec une réduction du montant unitaire des travaux, le temps dédié au suivi des travaux réduisait, ce qui a été modifié, par l’instauration d’un nouveau forfait, basé sur les réalisations (proportionnel au ml de haies créées).</p> <p>Le choix a été fait de fonctionner sur la base de V3 pluriannuels, ce qui permet de prolonger dans le temps l’animation territoriale sur le territoire et de progresser en termes de réalisations par rapport à ce qui était prévu. Ce dernier point posant d’ailleurs des problèmes administratifs sur un dossier : les réalisations n’étant pas conformes, puisque 110 % du linéaire prévu a été réalisé, pour un même coût.</p> <p>Enfin, et du fait de la garantie de résultats de reprise demandée (80 %), il a été choisi de créer un seul lot pour la fourniture des plants, leur plantation et leur entretien, afin d’éviter que le fournisseur et le planteur ne se rejettent la faute en cas de mauvaise reprise.</p>
---	--

Bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire

<p>Perception et appréciation des objectifs et de la logique d’action du programme</p>	<p>La diversité et l’équilibre entre les <u>objectifs du programme Breizh Bocage</u> (en termes environnementaux) ont bénéficié aux deux structures (Comité de Bassin Versant et Association) qui ont pu construire une politique bocagère commune, en mettant toutefois en avant préférentiellement des enjeux eau et biodiversité, et ce y compris auprès des agriculteurs (avant même des enjeux agronomiques). Il faut noter que ces derniers sont assez réceptifs à des arguments environnementaux en raison de l’antériorité de l’animation déployée sur le territoire autour de ces sujets-là.</p> <p>Les objectifs du programme sont cependant considérés comme étant peu lisibles, étant donné qu’ils distinguent les différentes fonctionnalités du</p>
---	---

	<p>bocage : la politique bocagère sur le bassin versant du Léguer étant avant tout de reconstruire un maillage bocager fonctionnel, les impacts en termes environnementaux correspondant à un effet induit de cette action. De plus, il est considéré qu'un élément bocager est le plus souvent multifonctionnel et qu'il est dangereux de ne lui étiqueter qu'un rôle</p> <p>Ce ne sont pas tant les objectifs du programme qui sont remis en cause, mais plus la <u>logique d'action du programme</u> qui se limite à une dimension curative, alors que la politique bocagère sur le bassin versant du Léguer se développe aussi sur l'appropriation, la protection, la gestion et la valorisation du bocage.</p>
<p>Perception et appréciation de la procédure, des prescriptions techniques, des contrôles et des paiements</p>	<p>La procédure administrative pose un certain nombre de problèmes, tant en termes de lisibilité que de mise en œuvre.</p> <p>Il lui est principalement reproché d'être trop cadrée, ne laissant pas assez de marge de manœuvre aux porteurs de projet. Ainsi, le Comité de bassin versant du Léguer souhaiterait qu'une plus grande confiance lui soit accordée par les partenaires du programme, étant donné qu'il est lui aussi financeur (à hauteur de 40 % de sa politique bocagère) et qu'il recherche <i>in fine</i> le même résultat que le programme Breizh Bocage : la reconstitution d'un maillage bocager fonctionnel.</p> <p>Plus spécifiquement <u>l'organisation en 3 volets</u> est considérée comme étant inadaptée pour l'animation (l'obligation de déposer des dossiers V2 ou V3 pour bénéficier de l'animation), même si la situation a été améliorée avec l'instauration des V2 pluriannuels (posant cependant toujours de sérieux problème en ce qui concerne les agendas).</p> <p>Ensuite, les porteurs de projet reprochent aux <u>prescriptions techniques</u> du cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ leur manque de souplesse (pour les adapter aux réalités du terrain), ▪ leur manque de lisibilité (sur les points de contrôle notamment), ▪ leur interprétation qui est différente selon les acteurs du programme, tant du côté des partenaires (différence de discours entre les deux guichets uniques du département par exemple) que des contrôleurs. <p>De fait, plusieurs dérogations ont été demandées (espacement des plants, longueur des linéaires...) et un contrôle a révélé différents problèmes juridico-administratifs (réalisé en mai 2011, il n'a toujours pas été levé depuis). Ce résultat étant expliqué par un manque d'information, tant des porteurs de projets (sur les points de contrôle) que des contrôleurs (sur l'existence de dérogations notamment), mais aussi par l'existence d'incertitudes juridiques encore actuellement (question des marchés publics à bons de commande).</p> <p>Pour <u>les paiements</u>, ce n'est pas tant l'existence de plusieurs financeurs qui pose problème, mais bien l'existence de plusieurs procédures de paiement différentes, et en particulier le mode de paiement dissocié. Par ailleurs, des problèmes de planning et de longueur de paiements sont relevés de la part des porteurs de projet.</p> <p>Si le programme Breizh Bocage a été fortement apprécié pour son apport financier non négligeable, il est cependant regretté que ce programme ne prenne en compte qu'une partie de la politique bocagère du territoire (dimension curative seulement). Ainsi, ce ne sont pas moins de 8 programmes</p>

	<p>financiers différents qui ont été mobilisés pour mettre en œuvre cette politique : Breizh Bocage donc, mais aussi des aides du Conseil général des Côtes d'Armor ou de l'Agence de l'Eau, les fonds LEADER, les MAE T, le fonds VIVEA (formation des agriculteurs)...</p> <p>D'ailleurs, Breizh Bocage a eu pour conséquence de concentrer les financements, et ainsi de tarir les financements existant en dehors de Breizh Bocage, et qui permettaient pourtant de financer d'autres modalités d'action, complémentaires (les Plans de gestion du bocage et les travaux réalisés dans le cadre des réaménagements parcellaires notamment).</p> <p>La structure avait pour politique de faire participer les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En termes de main d'œuvre, avec la plantation des plants (20 % des cas) ; ▪ Ou en termes financiers (80 % des cas), avec un paiement des travaux à raison de 75 c du ml (pour un montant maximal de 500 €). <p>Or, le Comité de Bassin Versant du Léguer ne payant pas la TVA, il ne lui est plus possible de faire participer financièrement les agriculteurs. Or, il est considéré que la non participation financière des bénéficiaires aux réalisations est un réel frein à la pérennisation des haies plantées.</p>
<p>Perception et appréciation de la gouvernance, de l'accompagnement et du suivi</p>	<p>Il est considéré que l'implication de porteurs de projet au sein du <u>Comité de pilotage régional</u> a contribué à plus d'échange d'informations entre les porteurs de projets et les partenaires, de même que l'envoi qui leur est désormais fait du compte rendu de ces COPIL. En revanche ces progrès ont été obtenus après négociations, et surtout cela n'est pas perçu comme un élément ayant permis d'être vraiment intégré à la prise de décision sur le fonctionnement du programme (techniquement notamment).</p> <p><u>L'accompagnement régional</u> est peu fonctionnel pour les porteurs de projet du Comité de bassin versant du Léguer, en raison de difficultés de communication avec la DRAAF, et d'un manque de temps de la part du guichet unique du département. Cette situation posant problème tant pour le suivi des projets que la mise en œuvre du programme.</p> <p><u>Le système de suivi</u> est certes considéré comme potentiellement intéressant, mais il constitue avant tout un poste très consommateur de temps pour les porteurs de projet, sans être réellement subventionné.</p>
<p>Perception et appréciation de la communication, de la mobilisation et de l'appropriation</p>	<p>Des <u>outils de communication</u> variés, tout aussi bien écrits qu'oraux, individuels ou collectifs, ont été fréquemment utilisés en vue de mobiliser élus locaux et agriculteurs principalement. Les exploitants agricoles révélaient que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la parole des élus locaux et agricoles était fortement écoutée ; ▪ la réalisation de travaux chez un exploitant une année pouvait contribuer à l'engagement de ses voisins dans la démarche les années suivantes ; ▪ une animation pérenne et ancrée sur le territoire était propice à créer une relation de confiance entre l'animateur et l'exploitant agricole, et <i>in fine</i> à aboutir à l'émergence de projets bocagers sur les exploitations agricoles. <p>Au cours des premières années de la politique de reconstitution du maillage</p>

	<p>bocager du bassin versant du Léguer, <u>la mobilisation</u> au sein des communes concernées par les travaux était très forte : de l'ordre de 80 à 90 % des exploitants. De ce fait, sur seulement une minorité d'exploitations des travaux n'étaient pas réalisés, parce que le bocage était déjà très dense, ou parce que les exploitants ne souhaitaient ou ne pouvaient pas s'engager (refus du propriétaire, impossibilité d'identification de l'exploitant...).</p> <p>Toutefois, il apparaît désormais qu'il est plus dur de mobiliser les exploitants agricoles sur les autres communes du territoire. Si le contexte agricole et politique peut en partie expliquer cela, on peut aussi supposer que les travaux de reconstitution du maillage bocager ont d'abord débuté sur les communes les plus volontaires (élus moteurs, demande forte de certains agriculteurs...).</p> <p>Des exploitants engagés dans la démarche révélaient que 3 principales raisons ont conditionné leur adhésion: sa dimension collective, l'accompagnement à la conception des projets et la prise en charge technique des travaux.</p> <p>Si le programme Breizh Bocage semble connu tout aussi bien en interne (élus et services de la structure porteuse) que sur le territoire (collectivités et professionnels), il est pris en compte de façon diverse par chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains agriculteurs se sont particulièrement bien approprié les haies plantées, à tel point qu'ils n'osent désormais plus les couper, même pour récupérer du bois. Pour autant les premières années peuvent être relativement décourageantes pour les exploitants : talus à « nettoyer » des mauvaises herbes, une production végétale plus faible là où la terre a été prélevée... ▪ D'autre n'ont pas pris à leur compte le travail réalisé. Certaines haies ont été détruite par labour, éparage ou produits phytosanitaires seulement 1 ou 2 ans après la plantation. ▪ L'implication des élus varie d'une commune à l'autre : s'ils acceptent en majorité les projets bocagers, certains les refusent complètement, tandis que d'autres relaient cette action, et sont particulièrement satisfaits de voir émerger des réalisations. En revanche, le fonctionnement du programme reste très obscur pour eux, tant sur les plans techniques qu'administratifs, et ce sont leurs techniciens qui prennent en charge la mise en œuvre des projets. <p>Par ailleurs, le programme a aussi eu des retombées pour le Comité de bassin versant du Léguer, en renforçant sa visibilité auprès du monde agricole.</p>
<p>Perception et appréciation de la cohérence</p>	<p>La politique bocagère du bassin versant du Léguer se veut intégrée, et est donc articulée avec d'autres règlements et politiques locales.</p> <p>Tout d'abord, la dimension de protection de la politique du Léguer s'effectue au travers d'un travail en faveur de <u>l'intégration du bocage dans les documents d'urbanisme</u> (au titre de la loi paysage). Cette action nécessite au préalable une identification des haies sur photos aérienne puis la tenue d'une réunion pour adopter une stratégie en la matière. Si toutes les communes en cours de création ou de révision de leur PLU ont choisi d'intégrer les haies de leur territoire, la démarche ne s'arrête pas là. En effet, une commission doit ensuite être mise en place et se réunir afin de répondre aux demandes d'arasement de haies faites par les propriétaires des haies, et de proposer des</p>

mesures compensatoires. Les demandes ont toujours été acceptées, et les solutions proposées ont toujours permis de reconstituer au moins autant de bocage, et d'améliorer sa fonctionnalité. Si cela fonctionne bien c'est essentiellement grâce à une animation qui doit permettre d'informer les exploitants agricoles de cette procédure (et donc d'émettre une demande avant toute destruction du bocage), mais aussi de les accompagner dans l'élaboration de leur déclaration de travaux et ainsi d'adapter la mesure compensatoire à ses attentes et à ses pratiques.

Pour déployer une stratégie similaire sur les communes ne disposant pas de document d'urbanisme, les structures du Bassin versant du Léguer ont développé une action dans le cadre des réaménagements de parcelles. Le bassin versant propose aux nouveaux exploitants (si le réaménagement concerne plus de 2 ha) de concevoir avec eux un projet d'aménagement bocager. Toutefois, très peu de ces démarches ont abouti, alors qu'un temps important est nécessaire (notamment en raison du temps passé pour obtenir le nom des nouveaux exploitants sur le territoire).

La PAC est une politique ayant une forte influence sur le bocage. Ainsi, des craintes sur les contrôles PAC (en raison de la non prise en compte de la surface occupée par les haies) ont conduit à l'arasement de nombreux linéaires (autant qu'une cause, la PAC a pu constituer une excuse), avant que les BCAA viennent régler cette situation. C'est ainsi que la nouvelle PAC est scrutée avec attention, tant sur la remise en culture de surface précédemment dédiées à l'élevage, que sur son verdissement. D'ailleurs, avec le durcissement progressif des conditions environnementales, les agriculteurs peuvent être tentés d'accepter aujourd'hui des travaux gratuits, plutôt qu'avoir à les réaliser de leur poche dans les années qui viennent.

Outre la dimension réglementaire et obligatoire, la politique du Léguer en matière de bocage développe un aspect plus volontaire et intéressant. Il s'agit de la valorisation du bocage, via la production de bois énergie. Alors qu'il n'existe pas de lien entre le programme Breizh Bocage et le Plan Bois Energie de Bretagne, les fortes volontés locales en la matière ont permis de créer des connections au niveau local, via la réalisation de plans de gestion du bocage. En effet, cet outil permet de faire le lien entre la ressource naturelle et la matière combustible, en contribuant à une gestion plus durable de cette première et à une sécurisation de l'approvisionnement de cette seconde. Outre l'élaboration de cet outil (qui nécessite du temps dédié à cela pour des techniciens bocage), des formations destinées aux agriculteurs sont nécessaires, afin de permettre une réappropriation d'un savoir-faire perdu. Afin de favoriser l'articulation entre la filière bois énergie qui prend son essor (une deuxième plateforme de stockage a récemment été ouverte, des broyeurs ont été acquis par les entreprises locales, des projets de chaufferies collectives émergent...) et la gestion raisonnée et pérenne du bocage, l'acquisition de bois bocage par cette filière est conditionnée à la possession d'un plan de gestion du bocage de la part de l'exploitant producteur de bois bocage. Il est imaginé par les acteurs de cette filière d'harmoniser à l'échelle de la Bretagne cet outil, ainsi que de développer un label garantissant la provenance et la gestion du bois bocage produit (ce qui nécessiterait un contrôle).

Enfin, notons qu'il est en plus proposé aux exploitants agricoles engagés dans

	<p>une telle démarche de souscrire aux <u>MAE T entretien des haies</u>, ce que font la majorité d'entre eux et ce qui permet de valoriser un peu plus le bon entretien du bocage qu'ils effectuent.</p>
<p>Perception et appréciation de l'efficacité et des impacts du programme sur le territoire</p>	<p>Le programme Breizh Bocage est considéré comme une politique bocagère agissant sur la reconstitution du bocage, mais ne permettant pas de limiter la destruction de l'existant ; ainsi, seule la perte relative de bocage est réduite. D'ailleurs, le Comité de Bassin Versant du Léguer s'engage pour pallier aux insuffisances détectées dans le programme Breizh Bocage au travers : d'un travail sur l'entretien et la réhabilitation de l'existant, du développement d'une filière bois et de la protection réglementaire du bocage dans le cadre des PLU. Malgré tout, il reste, selon la structure porteuse, encore beaucoup à faire en termes de reconstitution du bocage, et si la fonctionnalité du bocage semble avoir été améliorée, il est difficile d'en dire plus.</p> <p>De part la spécificité du bocage, il n'existe pas réellement encore de filière professionnelle spécialisée en la matière. Ainsi, les entreprises répondant aux appels d'offre du Comité de bassin versant du Léguer pour les travaux bocagers peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les plantations : Des entreprises forestières (une relative faible concurrence est observée), pour lesquelles cependant les travaux bocagers s'avèrent peu rentables, car nécessitant un temps beaucoup plus important ; ▪ Pour les talus : Des entreprises de BTP, qui du fait de la crise se sont tournées vers ce type de travaux, et ont fortement baissé les prix (divisés par 2 depuis le début du programme, en raison de l'arrivée d'entreprises multinationales sur ce marché).

4.5 Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat (SMEGA)



Contexte général et bocager

Caractéristiques de la structure

Le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat) a été créé en 2008. Il est le fruit du rapprochement entre le Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo (SMCG), porteur du programme Goël'eaux, et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Trieux (SIAT). Depuis cette date, la structure créée dispose de compétences statutaires en matière d'environnement. Plus particulièrement, son action se concentre sur la gestion des eaux et des milieux aquatiques, définie au travers de 2 contrats territoriaux (avec pour partenaires l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil général des Côtes d'Armor et la Région Bretagne).

Ses activités sont réparties selon quatre grandes thématiques : la gestion de l'espace rural, la gestion de l'espace public urbain, la gestion des espaces privatifs et l'accompagnement aux pratiques agricoles. Outre des actions d'aménagement, ce sont des actions de sensibilisation et de conseil pour un changement des pratiques qui sont réalisées.

Ses ressources proviennent uniquement de la participation de ses collectivités adhérentes, à hauteur de 300 000 €. Une quinzaine de personnes travaillent au sein du syndicat



Figure 4 : Localisation du territoire du SMEGA, au sein du département des Côtes d'Armor

Enjeux du territoire et politiques mises en œuvre	<p>Le territoire est particulièrement concerné par des enjeux de pollution des eaux par les nitrates, ce qui se traduit par la problématique Algues Vertes ainsi que par la fermeture d'un point de captage des eaux. C'est ainsi que deux contrats territoriaux ont été créés sur le territoire : l'un sur le SAGE Baie de Saint Brieu et l'autre sur le SAGE Argoët, Goelo et Trieux.</p> <p>Parmi les autres enjeux environnementaux, notons les problèmes morphologiques sur les cours d'eau, et l'érosion des sols.</p>
Etat des lieux agricole	<p>Le territoire compte environ 1 500 exploitations, majoritairement de type polyculture (céréales 30%, maïs 30%) - élevage. Une partie du territoire présente une forte présence légumière</p>
Etat du bocage et politique bocagère	<p>Des opérations en faveur du bocage avaient été développées, à partir de 2001, sur le territoire des années avant le lancement du programme Breizh Bocage, à l'aide de fonds FEOGA, d'aides du Conseil général ou encore de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.</p>
Mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2007-2013	
Lancement et engagement dans le programme	<p>En raison de son antériorité sur cette problématique, le SMEGA s'est lancé très tôt dans le programme Breizh Bocage : dès 2008. Ce programme a été considéré comme un outil financier de plus au service de la politique bocagère du syndicat, et n'est pas particulièrement distingué dans la communication réalisée sur le territoire.</p>
Objectifs du programme et moyens mis en œuvre	<p>Si l'action du SMEGA est principalement axée sur la qualité de l'eau, la politique bocagère de la structure vise avant tout de reconstituer un maillage bocager. Par ailleurs, les animateurs ne perçoivent pas encore une acceptabilité des exploitants agricoles assez forte pour permettre la réalisation uniquement de haies favorables à la qualité de l'eau.</p> <p>Alors qu'avant le lancement du programme Breizh Bocage, les animateurs étaient financés par l'intermédiaire d'emplois jeunes, le programme Breizh Bocage a permis de poursuivre le financement de ces emplois dans un premier temps, en finançant du temps d'animation. Cependant, les incertitudes financières auxquelles le syndicat a progressivement du faire face ont contribué à restreindre ses ambitions en la matière : alors que 3 temps pleins étaient engagés sur le bocage en 2008, ils ne seront plus que 1,5 ETP en 2013. Plus précisément, un de ces postes a été orienté vers la filière bois énergie et la gestion du bocage existant, tant pour diversifier l'action du SMEGA, que pour sécuriser ce poste.</p> <p>En effet, du fait de son budget restreint, le syndicat ne possédait aucune marge de sécurité en ce qui concerne ses actions en faveur du bocage. Or le programme Breizh Bocage présente des risques financiers connus, mais mal évalués, pour la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principalement à cause des contrôles, qui peuvent amener le syndicat à rendre les subventions reçues dans le cadre de Breizh Bocage (problème administratif, non perception de la réalisation de la taille de formation par les contrôleurs...), alors même que les projets auraient été effectués et payés depuis longtemps ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De plus, il est reproché au programme son manque de visibilité, notamment en ce qui concerne le financement des animateurs, puisque ces postes dépendent des réalisations effectuées²⁵ ; ▪ Enfin, les avances de trésorerie importantes et sur de longues durées (près de 2 ans) imposent au syndicat d'utiliser de manière importante sa ligne de trésorerie pour pouvoir financer des opérations bocagères, qui ne sont effectivement subventionnées que quelques mois plus tard. <p>Malgré ces difficultés et des désaccords sur le fonctionnement du programme, le SMEGA se trouve désormais obligé de rester dans le cadre du programme Breizh Bocage étant donné que plus aucune autre alternative de financement n'existe aujourd'hui.</p>
<p>Déroulement du V1 (études)</p>	<p>Plusieurs dossiers V1 ont été déposés : sur chacun des territoires du SMEGA pour lesquels les données étaient manquantes ou disparates. Depuis, l'ensemble du territoire est couvert par une étude territoriale. Il en est ressorti qu'un travail devait être mené sur l'existant, et c'est pourquoi le SMEGA a décidé d'agir en matière de gestion et de valorisation du bocage (considéré comme un levier intéressant pour inciter à l'entretien de l'existant).</p>
<p>Déroulement du V2 (diagnostic-action)</p>	<p>Les diagnostics actions déposés la première année d'engagement dans le programme Breizh Bocage (2008) l'ont été par chacune des deux structures qui ont fusionné cette même année pour former le SMEGA.</p> <p>Les premiers diagnostics actions ont été réalisés sur les communes prioritaires en termes de qualité des eaux, et pour lesquelles des travaux avaient déjà été effectués, et où un relationnel était établi.</p> <p>Les demandes cartographiques, à déposer avec les demandes de subventions, concernant le projet acquis sont considérées comme étant trop importante étant donné qu'en moyenne 30 % des linéaires prévus ne sont pas réalisés, tandis que 10 % qui n'étaient pas prévus le sont.</p> <p>En ce qui concerne l'animation déployée au cours de cette phase, alors que des réunions collectives étaient au départ organisées, elles ont été arrêtées du fait du peu de mobilisation qu'elles généraient. Il a en effet été fait le constat qu'il était beaucoup plus efficace de contacter directement chaque exploitant agricole individuellement, à la suite de l'envoi d'un courrier. Sur tous les exploitants contactés, 50 % acceptent un rendez-vous et 30 % s'engagent dans des opérations bocagères. Si ce taux peut être inférieur à celui obtenu sur d'autres territoires, il est expliqué par un manque de temps pour l'animateur, ainsi que par des doutes sur l'engagement réel des exploitants qu'il aurait fallu convaincre d'accepter des travaux après de longues négociations, et donc sur la pérennité des réalisations.</p>

²⁵ C'est pourquoi, il est demandé par les porteurs de projet que le financement de l'animation soit déconnecté du financement des travaux.

<p>Déroulement du V3 (travaux)</p>	<p>Des haies sont créées, tout aussi bien sur talus qu'à plat, de même que des travaux sylvicoles sont réalisés sur des haies qui ont été plantées par des programmes antérieurs. La création de bosquets n'est pas réalisée, car elle n'est pas considérée comme prioritaire.</p> <p>En tout et pour tout, au cours du programme Breizh Bocage, ce seront au total près de 200 km de haies qui auront été plantés sur ce territoire (à la fin de la période de plantation de cet hiver).</p> <p>Le SMEGA découpe l'ensemble de ses opérations bocagères en différents lots, afin d'obtenir des réponses de la part d'entreprises spécialisées, mais aussi pour s'assurer une diversité d'entreprises intervenant (et limiter une surcharge de travail pour une même entreprise). Selon les types de travaux, la concurrence est plus ou moins forte (par exemple faible pour les travaux à la charrue forestière et relativement forte pour les talus).</p> <p>De ce fait, la gestion des travaux est particulièrement importante pour coordonner l'action de ces différents prestataires. Se plus il s'avère indispensable de contrôler les réalisations, tandis que c'est aussi l'occasion de faire de l'animation territoriale : la présence et le déplacement d'engins de chantier attire les badauds et permet de promouvoir l'action en faveur du bocage. Cependant, cette ingénierie de projet était limitée auparavant par une règle du programme : une maîtrise d'œuvre limitée à 10 % du montant HT des travaux, ce qui a été remplacé par un nombre de jours fonction du nombre de kilomètres de haies réalisées. Dans tous les cas, ce temps est considéré comme insuffisant, et c'est finalement du temps dégagé sur l'animation prévue durant la phase V2 qui permet de financer ce travail des animateurs.</p>
---	--

Bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire

<p>Perception et appréciation des objectifs et de la logique d'action du programme</p>	<p>Pour les porteurs de projet du SMEGA, il n'est pas possible de « saucissonner » les fonctionnalités du bocage : non seulement parce qu'une haie ne peut avoir une seule fonctionnalité, mais en plus parce que la fonctionnalité d'une haie évolue au cours du temps.</p> <p>Breizh Bocage n'est pas considéré par les porteurs de projet comme une politique, mais avant tout comme un outil en faveur de la reconstruction du bocage au coup par coup. Ainsi, le programme Breizh Bocage ne permet pas un accompagnement durable sur l'entretien ou la valorisation des haies existantes, et est même à l'origine d'une segmentation du travail de l'animateur bocage, entre les actions permises par le programme Breizh Bocage et celles qui se trouvent en dehors.</p> <p>Ainsi, si un entretien sur les trois premières années est prévu, les porteurs de projets du SMEGA estiment que les exploitants agricoles devraient être accompagnés sur les dix premières années : ce sont principalement au cours de ces années que les arbres se forment.</p>
---	---

<p>Perception et appréciation de la procédure, des prescriptions techniques, des contrôles et des paiements</p>	<p><u>La procédure du programme Breizh Bocage</u> est considérée comme étant globalement trop cadrée et peu opérationnelle : de nombreuses règles ont été édictées lors de la conception du programme, mais elles ne peuvent ou ne sont pas mises en œuvre de la même manière par tous (par exemple : les études V1 ne pourront être agrégées), voire sont même contournées (notamment dans le cadre de l'animation, et des jours dédiés à chacune des phases).</p> <p>Cette situation résultant, selon les porteurs de projet, d'une volonté de contrôle du déroulement des projets de la part des partenaires, alors même que les porteurs de projet ont eux-mêmes des comptes à rendre auprès de leur structure (et de ses élus), financeur du projet à part entière.</p> <p>Parmi les partis pris du programme, ce sont principalement le périmètre de la maîtrise d'ouvrage (limitée à quelques communes chaque année) et le mode de financement de l'animation (en fonction des projets et des réalisations) qui sont le plus critiqués par les porteurs de projet du SMEGA.</p> <p>En ce qui concerne <u>l'instruction des dossiers</u>, de demande de subvention puis de paiements, la structure porteuse regrette le temps important nécessaire pour l'instruction de ces dossiers (même si le temps passé à l'élaboration des dossiers a diminué par effet d'apprentissage des porteurs de projets), alors même qu'ils ne sont pas étudiés dans le détail par la suite. Par ailleurs, si l'existence d'un type de dossier unique pour chacun des projets est appréciée, en revanche, il s'avère que plus les projets s'écartent du projet standard prôné par le programme Breizh Bocage, plus les dossiers sont complexes à constituer (ex : justification des frais de fonctionnement, demande de dérogations sur les travaux...).</p> <p>Les prescriptions du <u>cahier des charges</u> sont considérées par les porteurs de projet comme étant trop stricts, alors même qu'il s'agit de travailler sur un matériau vivant qui ne peut donc présenter les mêmes caractéristiques sur des territoires différents. Cela ne signifie pas que les porteurs de projet du SMEGA soient contre le cadrage technique des projets, mais qu'il devrait plutôt être effectué par l'intermédiaire d'un <u>accompagnement technique</u> (aujourd'hui absent), destiné en priorité aux nouvelles structures qui se lancent dans un projet Breizh Bocage (des erreurs sont en effet régulièrement observées).</p> <p>Non seulement les montants engagés par la structure dans Breizh Bocage sont importants, mais en plus les <u>paiements</u> interviennent longtemps après les premières dépenses (de 1,5 à 2 ans en moyenne - dont 3 ou 4 mois de délais de paiement). C'est pourquoi la structure a décidé de demander un acompte sur ces paiements, ce qui cependant va demander un temps administratif en plus, afin d'élaborer ce dossier de demande d'acompte.</p> <p>Cette situation est aussi à l'origine d'une réelle peur des <u>contrôles</u> (et de l'incompréhension des contrôleurs sur la dimension technique des projets), qui en cas de problèmes relevés pourraient conduire à un remboursement des subventions obtenues. D'ailleurs, le projet Breizh Bocage du SMEGA a subi un contrôle au printemps 2011, mais est toujours en attente du résultat (en raison de l'incertitude qui planait sur les règles à respecter pour les marchés).</p>
--	--

<p>Perception et appréciation de la gouvernance, de l'accompagnement et du suivi</p>	<p>Il est reproché au programme Breizh Bocage un fonctionnement trop descendant et administratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les opérateurs n'ont pas ou peu été associés à la conception du programme, et se sentent peu écoutés depuis, malgré l'expérience acquise ; ▪ les porteurs de projet croulent sous la charge administrative (aux dépens d'une action sur le terrain). <p><u>Le pilotage</u> du programme est perçu comme étant changeant (évolution sans cesse du cahier des charges), et à trop court terme (ce qui est perçu comme à l'origine des problèmes de financement touchant le programme pour l'année 2013). Au niveau départemental, l'existence de deux guichets uniques (spécifique aux Côtes d'Armor) est déploré²⁶, de même que le peu de temps dont ils disposent eux-mêmes sur les aspects terrain.</p> <p>L'implication des porteurs de projet au sein du <u>comité de pilotage régional</u> est l'occasion de faire émerger les tensions entre partenaires et porteurs de projet, et la frustration pour ces derniers de ne participer qu'à une partie seulement de ce comité de pilotage (non participation à la sélection des dossiers qui se tient l'après-midi). Par ailleurs, les comptes-rendus de ce comité de pilotage ne sont pas transmis directement à tous les porteurs de projet, alors même qu'il s'agit de relevés de décision, qui influencent donc fortement le fonctionnement du programme. C'est pourquoi la communication officielle est jugée défailante.</p> <p>En ce qui concerne <u>la gouvernance</u> du programme et des projets, elle est perçue comme trop restreinte, avec des partenaires qui ont / pourraient avoir une influence sur une action en faveur du bocage²⁷ et qui n'y sont pas associés : la chambre d'agriculture, les fédérations de chasse, Eau et Rivière de Bretagne... Il serait par ailleurs apprécié que les élus les élus puissent avoir un espace où ils pourraient s'impliquer (même si la technicité du sujet pourrait en rebuter certains), notamment au niveau régional, afin de débattre et construire une politique qui serait ensuite déclinée par les services administratifs. Ce qui signifierait ensuite une distinction entre d'un côté un comité de pilotage et de l'autre un comité technique : les questions techniques ne devraient en effet pas être abordées dans le cadre d'un comité de pilotage.</p>
<p>Perception et appréciation de la communication, de la mobilisation et de l'appropriation</p>	<p><u>Une mobilisation</u> de l'ordre de 30 % des agriculteurs s'observe sur le territoire du SMEGA. L'engagement des agriculteurs pouvant être expliqué par la levée de 3 principaux freins, d'ordre technique (concevoir les projets, savoir où il faut planter, ce qu'il faut planter...), de temps et d'argent : les projets sont livré clé en main. Si la dimension agronomique est aujourd'hui l'approche la plus utilisée auprès des agriculteurs, la valorisation économique du bocage via la filière bois énergie apparait toute à fait prometteuse pour inciter à l'engagement des exploitants agricoles dans une</p>

²⁶ Ce qui n'empêche pas de reconnaître l'importance du Conseil général des Côtes d'Armor dans l'émergence de cette action bocagère d'envergure.

²⁷ De par des financements possibles, mais aussi et surtout par une action de relais, et de portée de son discours pour sensibiliser ses adhérents.

	<p>gestion durable du bocage, tant la dimension économique parle à la profession.</p> <p><u>Les dynamiques territoriales</u> en matière de bocage sont assez variables d'une commune à l'autre. Une différence particulièrement marquée s'observe entre les communes périurbaines (où le bocage est perçu comme une vitrine du paysage) et celles plus rurales (où le bocage est encore considéré comme une contrainte). Par ailleurs, des différences s'observent selon les problématiques des territoires, et l'ancienneté de l'animation effectuée par le SMEGA sur ces territoires : il est en effet plus facile de déployer des projets là où la structure est reconnue (pour avoir effectué des travaux et une animation par le passé).</p> <p>Un facteur particulièrement marquant est politique, avec par exemple la difficulté réelle à faire émerger un projet Breizh Bocage sur les communes où une politique liant environnement et agriculture est actuellement mise en œuvre (Recensement des zones humides par exemple). A ce propos les élus (et notamment agricoles) se font remarquer par leur absence, en ne se positionnant jamais (ou presque) en faveur des projets Breizh Bocage alors même qu'ils pourraient servir de relais à cette dynamique²⁸. Leur priorité se situe peut-être plus sur les règlements imposant une action au monde agricole (Plan Algues Vertes par exemple), alors que le programme Breizh Bocage reste de l'ordre de l'initiative agricole individuelle²⁹. Du fait de ce désengagement du politique, à tous les échelons du programme Breizh Bocage, la <u>communication</u> reste institutionnelle, et n'a pas la même portée qu'un discours politique.</p> <p>En raison de la dimension incitative des financements, le programme Breizh Bocage a pu encourager un effet d'aubaine : la dynamique enclenchée (tant du côté des structures porteuses que des exploitants agricoles) est considérée comme étant très fortement dépendante de la continuité des financements. En effet, le recrutement d'un animateur à 100 % sur le programme Breizh Bocage ne coûtait au final que quelques milliers d'euros par an (~ 3 000 €) et pouvait être effectué par des collectivités pour des raisons d'affichage, plus que par réel engagement dans un projet bocager. C'est d'ailleurs pourquoi, il est demandé de séparer le financement des travaux de celui de l'animation.</p> <p>De même, la question de la participation financière des exploitants agricoles reste ouverte : si elle est aujourd'hui compliquée (administrativement voire même en termes d'acceptation) cela pourrait favoriser l'appropriation des haies.</p>
<p>Perception et appréciation de la cohérence</p>	<p>C'est aux porteurs de projet d'articuler les projets Breizh Bocage avec les politiques locales. C'est même à l'exploitant individuel que revient l'entretien, avec l'aide des MAE T, qui ne cadrent ni ne suivent cependant</p>

²⁸ Leur rôle pourrait être de promouvoir les projets bocagers, ou tout du moins de désamorcer les tensions locales pour permettre à de tels projets d'émerger.

²⁹ C'est même un manque de prise au sérieux de l'action bocagère de la part des élus qui est observée, avec une dimension avant tout « paysanne » sur laquelle les politiques ne positionnent pas.

pas assez ce travail.

Suite aux échanges avec les animateurs, certains élus s'impliquent ensuite dans les projets Breizh Bocage, en servant de relais, mais aussi et surtout en permettant l'élaboration d'une politique bocagère à l'échelle de leur commune. Ainsi, certains s'engagent dans :

- une démarche de classement des haies dans les PLU : en plus d'une sensibilisation des exploitants agricoles (pour une plus grande acceptation du classement), les animateurs du SMEGA fournissent aux communes des informations (issues des études Breizh Bocage), animent des groupes de travail (pour le classement des haies) et regroupent les données SIG ;
- une amélioration de l'entretien du bocage de bord de route, via la signature d'une charte communale, et à l'aide de la formation dispensée par les animateurs du SMEGA auprès des employés communaux.

Le programme Breizh Bocage subit l'influence du Plan Algues Vertes (auquel il n'est pas associé) qui est particulièrement déployé sur ce territoire prioritaire en matière de lutte contre les fuites d'azote ; le bocage n'étant pas considéré comme la réponse la plus adéquate pour lutter contre ce phénomène.

Des micro-filières bois énergie sont en train d'émerger sur le territoire, et si leur dimension locale est considérée comme indispensable, elles doivent se structurer. C'est ce que soutient le SMEGA (en dehors du travail effectué au sein du programme Breizh Bocage) via un animateur consacrant ½ temps à son accompagnement (½ restant sur la réalisation de plans de gestion du bocage, et notamment de bords de routes³⁰). Pour l'animateur, il s'agit par exemple de conseiller les possesseurs et acheteurs d'équipements (chaudières) du potentiel de bois, des méthodes de coupe, des moyens de stockage ou encore des livraisons, et ce afin qu'ils disposent d'une vision d'ensemble de cette filière. L'action sur la gestion de l'existant a pour objectif d'augmenter la productivité des haies (par exemple une taille au lamier ne permet pas de valoriser correctement une haie) tout en sécurisant la ressource. De l'autre côté de cette chaîne, le Plan Bois Energie Bretagne et la volonté des collectivités apparaissent essentiels pour développer la création de débouchés (installation de chaudières) et surtout pour que le bois bocage soit consommé (il est en effet plus cher que d'autres formes de bois).

Par ailleurs, notons que si d'un côté le travail sur d'autres politiques environnementales par le passé a pu favoriser l'acceptation des projets bocagers, d'un autre côté, la réalisation d'opérations bocagères constitue une porte d'entrée chez les exploitants agricoles pour permettre aux animateurs du SMEGA évoquer à l'avenir des problématiques liées à l'agriculture ou à l'eau.

³⁰ Le financement de ce demi-poste nécessite d'effectuer 100 j de prestations en la matière.

<p>Perception et appréciation de l'efficacité et des impacts du programme sur le territoire</p>	<p>Si les destructions volontaires semblent diminuer alors que dans un même temps les créations augmentent, cela ne signifie pas que l'état global du bocage s'améliore : son vieillissement se poursuit.</p> <p><u>L'efficacité environnementale</u> reste difficile à estimer, car diffuse ; il manque à l'heure actuelle un modèle scientifique.</p> <p><u>L'efficience</u> du programme ne pourra être analysée qu'à la lumière de la pérennisation des plantations et des actions engagées dans ce programme. Toujours est-il que l'arrêt brutal du programme et de ses financements viendrait, selon le SMEGA, mettre un coup d'arrêt à la dynamique enclenchée, et mettrait donc en péril les investissements du premier programme Breizh Bocage.</p> <p>Enfin, en termes <u>socio-économiques</u> la pérennité des postes d'animateurs n'est pas assurée : ce sont des emplois relativement précaires, pour lesquels le financement n'est pas assuré à l'avance.</p>
--	--

Annexe 5 : Revue comparative – Benchmark

Questions \ Programmes	Région Rhône Alpes	Département du Maine et Loire	Région Bourgogne
Contexte et historique	<p>Une première charte de développement des haies bocagères a été élaborée en 2007 dans le département du Rhône afin de faire face à la régression du bocage observée.</p> <p>Cette action a ensuite été étendue en 2009 à l'ensemble de la région, sous l'influence du préfet de Région d'alors.</p>	<p>Les Aides Bocage du Maine-et-Loire s'inscrivent dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS, initiée en 1989 par la mise en place d'une Taxe.</p> <p>Les premières actions en faveur de la plantation des haies sont mises en place en 1997, mais devaient faire face progressivement à un certain essoufflement.</p> <p>Un Plan départemental des ENS a été approuvé en 2010 (et mis en œuvre depuis 2011), redéfinissant et cadrant les différentes politiques ENS.</p> <p>Certaines modifications ont alors été apportées aux aides bocage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les taux d'aide ont été légèrement diminué, mais les plafonds augmentés. Des taux bonifiés ont été mis en place et de nouvelles opérations sont financées (talus). - Le dossier d'état des lieux a été allégé (basé sur les connaissances actuelles, et sur un fond de carte IGN), car il ne présentait que peu d'intérêt ; - Une phase d'animation a été ajoutée, pour relancer la dynamique. 	<p>40 000 km de haies sont encore présentes sur la toute la région. Le bocage est reconnu comme étant important par ses habitants (entité paysagère de la Bourgogne). Malgré tout des arrachages ont toujours lieu, ainsi près de 40 % des haies ont disparu au cours des 50 dernières années.</p> <p>Le Plan Bocage de la région Bourgogne a été lancé en 2005.</p> <p>Il s'intègre dans une politique globale en faveur de la biodiversité, issue d'une volonté politique, et plus précisément au sein d'un règlement régional en faveur du patrimoine naturel (qui comprend par exemple un plan en faveur de la sauvegarde des arbres fruitiers traditionnels).</p> <p>Depuis sa création, il est resté relativement constant tant dans sa forme, son esprit que dans ses taux d'aide.</p>
Objectifs	<p>4 principaux objectifs sont annoncés : la lutte contre la pollution des eaux et l'érosion, la stabilisation des berges et la préservation de la biodiversité ; mais le prioritaire s'avère être l'amélioration de la qualité des eaux.</p> <p>Objectif opérationnel : 100km de haies</p>	<p>Favoriser la biodiversité et lutter contre la pollution des eaux</p>	<p>Favoriser la biodiversité et préserver les paysages.</p>

Logique d'action	Appel à projet qui s'inscrit dans le cadre de la mesure 323D1 : action collective (pour une structuration des actions de plantation, et une plus grande efficacité en matière d'eau).	Maîtres d'œuvre organisation l'animation, la conception des opérations bocagères et leur réalisation Porteurs de projets : collectivités	Appel à projets annuel Création et entretien de haies replantées Suivi / évaluation des réalisations financées
Destinataires	Les Bénéficiaires éligibles sont collectifs (et des conventions sont nécessaires avec les propriétaires des terrains, sans que cela ne pose de problème particulier) ou des individuels inscrits dans un projet collectif : des collectivités, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (dont les syndicats mixtes), des établissements publics, des associations, les propriétaires fonciers, des syndicats professionnels et des sociétés d'économie mixte. <i>NB : Les agriculteurs sont en revanche exclus du programme puisqu'ils peuvent bénéficier par ailleurs du Plan Végétal Environnement (euro-compatibilité).</i> Dans les faits, les 3 principaux types de bénéficiaires sont : des fédérations de chasseurs, des syndicats de rivière et des particuliers rassemblés.	Les porteurs de projet sont des <u>collectivités publiques</u> : communes, groupements de communes et syndicats de communes. Tous les territoires sont concernés, et pas uniquement les ENS, afin de ne pas exclure des dynamiques volontaires.	Les porteurs de projets peuvent être : - <u>des structures publiques</u> : communes et groupement de communes (20 %), établissements publics, lycées et lycées agricoles (3,4 %); - <u>des structures privées</u> : associations (18 %), propriétaires hors sociétés civiles immobilières, sociétés agricoles, CUMA (moins de 1 % pour ces 3 derniers) ; - <u>des individus</u> : agriculteurs (36 %), propriétaires privés (21 %). Enfin, notons qu'une certaine fidélisation s'observe : certains porteurs de projets ayant déjà participé à 2 voire 3 appels à projets.
Financements	Les financeurs sont : l'Europe (Fonds FEADER : mesure 323 D 1), les Agences de l'eau Rhône-méditerranée-Corse et Loire-Bretagne, le Conseil général de la Loire ; la participation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ayant été stoppée. Les taux de financements varient de 40 à 100 % en fonction de la localisation du territoire (zone prioritaire du SDAGE ou non, département de la Loire) et de la nature collective du projet. Le budget se monte à 1 800 000 euros sur la période 2007 à 2013 pour la dotation FEADER uniquement, sachant que pour un euro FEADER versé, un euro national doit aussi l'être.	Le programme est financé par le département via la TDENS (aujourd'hui "part départementale de la taxe d'aménagement"). En moyenne, ce sont 130 000 € de subventions qui sont attribuées par an, pour un montant engagé depuis 2000 de 1,6 millions d'€.	La Région est l'unique financeur du Plan Bocage. Le budget alloué à ce programme est de 275 000 euros par an en moyenne (à près de 90 % pour des travaux de plantation) au cours des 3 dernières années.
Procédure	Le programme fonctionne sous la forme d'un appel à projet annuel : - Les dossiers sont élaborés par les porteurs de projet (une quarantaine chaque année au	Les demandes de subvention peuvent être faites à tout moment de l'année, au fil de l'eau, même si une période préférentielle est indiquée. Les dossiers sont examinés par le service technique	Le programme fonctionne sous la forme d'un appel à projets annuel, qui se déroule tout le temps à la même période, et selon les étapes suivantes : - Les supports de communication relatifs à l'appel

	<p>départ, contre une vingtaine plus récemment), avec un accompagnement des services de l'Etat (DDT, DRAAF) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers sont traités administrativement par les DDT, qui étudient notamment le respect des critères de bonification (positionnement des haies, localisation dans une zone prioritaire...); - L'attribution se fait en deux temps : avis du comité de sélection régional (avec la réduction du nombre de demandes, tous les dossiers valides sont désormais acceptés), puis transmission au comité régional de programmation interfonds pour FEADER <p>Au final, l'instruction des dossiers dure environ 4 mois.</p>	<p>compétent, puis par les élus réunis au sein d'une commission qui donne un avis ; la décision finale revenant à une Commission permanente.</p> <p>L'instruction des dossiers est menée de manière à ne pas freiner la volonté de planter, elle dure 2 mois et très peu de dossiers sont refusés grâce à des échanges en amont avec les porteurs de projet.</p> <p>Le paiement des aides se fait sur facture et certificat d'achèvement des travaux.</p>	<p>à projets sont créés en janvier, puis diffusés (site Internet, affiches et flyers envoyés aux communes et distribués lors de différents salons des maires).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les candidatures sont reçues jusqu'en juin, puis traitées dans l'été (tous les projets éligibles et répondant au cahier des charges sont acceptés) ; depuis 2005, il y a eu 296 candidatures éligibles soit une moyenne de 33 dossiers éligibles / an (sur 360 dossiers déposés - soit environ 40 par appel à projets). - Les décisions (candidatures retenues) sont votées en septembre / octobre et la signature des accords-cadres intervient en novembre / décembre. - Les projets sont ensuite planifiés, totalement ou par tranche, et les subventions sont votées au fur et à mesure, au cours des 4 années que court l'accord-cadre.
<p>Actions financées</p>	<p>L'ensemble de ces actions, portées par des structures collectives, doivent s'appuyer sur un diagnostic territorial, non financé. Celui-ci doit permettre de montrer l'impact de l'aménagement en faveur d'au moins un des 4 objectifs du dispositif.</p> <p>Des actions d'accompagnement techniques (pour la réalisation des plans d'aménagement préalables à la plantation) sont financées dans la limite de 12 % du montant HT du projet.</p> <p>Les investissements liés à la plantation des haies (fournitures, location de matériel, travail du sol - les exploitants agricoles opérant la plantation) sont financées, sur facture, dans la limite de 15 € du ml (voire 17,94 € du ml pour les structures qui ne récupèrent pas la TVA.</p>	<p>Les projets subventionnés contiennent trois phases obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Une phase d'état des lieux</u> (taux de 50% avec plafond de 1 000 euros par commune) - <u>Une phase d'animation de projet</u> (taux de 50% avec plafond de 2000 euros par commune), qui correspond à des réunions publiques puis à la conception de projets avec les volontaires - un fonctionnement pluriannuel est opté pour les grandes Communautés de Communes ; - <u>Une phase de plantation</u> (taux de 50%, bonifié de 20% dans les zones à enjeu, avec plafonds de 4 euros / ml pour les haies à plat, et de 5,75 euros / ml pour les haies sur billon), avec la participation généralement des agriculteurs ; - <u>Une phase optionnelle d'étude bocagère</u> peut être subventionnée à hauteur de 50% (plafond de 5000 euros / commune) <p>A ce jour, 3 maîtres d'œuvre principaux (Chambre d'Agriculture, Association EDEN, et</p>	<p>Les actions financées (et payées sur présentation de justificatifs) par le Plan Bocage sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etude préalable du site d'implantation</u> accompagnée d'une phase opérationnelle (taux d'aide de 80%, avec des plafonds de 7500 euros pour les projets collectifs et de 1500 euros pour les projets individuels) : les peu d'études réalisées (50) s'inscrivent dans le cadre d'un positionnement des haies à une échelle supra, en vue de reconstituer une trame verte ; - <u>Travaux de plantation</u> (taux d'aide de 60%, bonifié de 20% dans certains cas) de haies diversifiées et à plat ; - <u>Travaux d'entretien des nouvelles plantations</u> (taux d'aide de 50%) : obligatoire durant les 3 premières années après plantation ; - <u>Acquisition du matériel collectif d'entretien</u> (pour les collectivités et leurs groupements seulement, taux d'aide de 30% avec un plafond à 4500 euros), de type lamier. <p>En parallèle, la Région finance <u>des actions de communication</u>, en partenariat avec différents</p>

		<p>l'association Mission Bocage) sont retenus par les porteurs de projet pour réaliser les études, l'animation et l'ingénierie de projet.</p> <p><i>NB : des problèmes juridiques (par rapport aux marchés publics) émergent du fait de ce fonctionnement.</i></p>	<p>partenaires (collectivités, associations, chambres consulaires, syndicats d'aménagement, lycées agricoles...) afin de mettre en avant les fonctionnalités des haies. 80 % du montant de ces actions est financé, dans la limite de 6000 €.</p> <p>En 2013, il est prévu de financer à hauteur de 80% (plafonné à 6000 €) la réalisation de plans de gestion du patrimoine bocager pour les collectivités et les agriculteurs équipés (ou souhaitant s'équiper) de chaudière à plaquettes et qui souhaiteraient estimer et évaluer leur potentiel en bois énergie mobilisable dans leurs haies bocagères.</p>
Mobilisation, animation et Accompagnement technique	<p>Aucune recommandation n'est faite aux porteurs de projet sur la conception des haies en fonction de leur usage. Seul le cahier des charges donne des indications en termes d'essences recommandées.</p>	<p>Le CG accompagne continuellement les porteurs de projet dans le montage des dossiers.</p>	<p>Un réseau d'acteurs, le "réseau bocage de Bourgogne" animé par l'association ALTERRE Bourgogne peut apporter un appui technique et administratif pour le montage des dossiers. Ce réseau, constitué d'une quarantaine d'acteurs, diversifiés (associatifs, techniciens, chercheurs...), participe aussi à la promotion de la démarche.</p> <p>En parallèle, un accompagnement téléphonique est dispensé par le chargé de mission au sein de la Région.</p>
Suivi	<p>Aucun suivi des plantations n'est réalisé, mais les projets sont contrôlés par les DDT.</p> <p>En ce qui concerne cette mesure, les contrôles de la part de l'Europe ne semblent pas poser de problème.</p>	<p>Les maîtres d'œuvre suivent les plantations sur le terrain, afin de s'assurer la bonne réalisation des plantations (au regard des objectifs et des prescriptions). Ils interviennent 1 an après les travaux pour expliquer la taille de la haie, et reviennent encore l'année suivante.</p>	<p>Pour le suivi sur le terrain, un marché public annuel, d'environ 12 000 € est publié.</p> <p>Les prestataires retenus (le CRPF et des fédérations de chasseurs notamment) doivent dans un premier temps procéder à la visite de 20 projets bocagers (10 de l'année et 10 plus anciens). Il s'agit, à partir de leurs observations sur le terrain, de conseiller les porteurs de projet, mais aussi d'apporter des recommandations pour une amélioration continue de l'appel à projets.</p> <p>Ce suivi a par exemple permis de mettre en avant le fait que l'importance du paillage a été négligée dans les appels à projets précédents.</p> <p>Au-delà de ce suivi technique, le suivi administratif se fait essentiellement en bureau, sur factures.</p>

<p>Cohérence externe</p>	<p>Il existe une forte incitation à inscrire le projet dans une démarche collective, étant donné que le projet peut varier du simple au double.</p> <p>De même, le taux d'aide est modulé selon l'inscription ou non du projet dans une zone prioritaire pour le SDAGE (bassins Rhône-Méditerranée-Corse et Loire Bretagne).</p> <p>Les exploitants agricoles de la liste des bénéficiaires directs, dans la mesure où ils peuvent bénéficier du PVE ; en revanche, ils peuvent souscrire à des MAE territorialisés (FEADER), même si cela reste peu développé.</p> <p>Il n'y a pas d'articulation avec la trame verte, et au contraire, les opérations de plantation de haies, relevant de la cartographie régionale : « corridors écologiques » sont exclues, car financées par ailleurs (par le FEADER).</p>	<p>Les travaux faisant déjà l'objet d'un financement ne peuvent bénéficier du dispositif.</p> <p>Certaines zones bénéficient d'un <u>taux bonifié</u> (+ 20 %) ; il s'agit des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à "<u>enjeu eau</u>" (périmètre éloigné des protections de points de captage des eaux ou une zone tampon de 200 m autour des cours d'eau où le paramètre déclassant correspond aux macropolluants) ; - à "<u>enjeu biodiversité</u>" (les Espaces Naturels Sensibles - 10 % du territoire). <p>Cependant, rien n'assure la pérennité des haies plantées, puisque l'engagement des bénéficiaires individuels de ces projets est uniquement moral. Toutefois, les besoins de protection se font plus sentir sur les haies n'ayant pas été plantées dans le cadre de ce programme, et qui subissent plus fréquemment un arrachage.</p> <p>Parallèlement aux actions de plantation, le CG soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La démarche de plan gestion du bocage</u> portée par la Chambre de l'Agriculture, qui participe notamment à la mise en place d'une filière bois-énergie ; - <u>La valorisation du bois bocager lors de l'entretien des haies de bords de routes départementales.</u> <p>Enfin, les partenaires du bocage sont associés : LPO, associations de pêche, AELB (travail sur la ripisylve via les CRE)...</p>	<p>Il faut tout d'abord noter que ce programme bocager est le seul développé sur la région ; d'autres collectivités comme les Conseils généraux pouvant d'ailleurs eux-mêmes être des porteurs de projet (replantation des bords de routes).</p> <p>Une bonification à 80% du taux d'aide pour la plantation bénéficie aux porteurs de projet qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inscrivent leur projet dans un cadre collectif (plus de 3 porteurs de projet regroupés) avec une approche territoriale cohérente ; - inscrivent leur projet dans le cadre d'un contrat de rivière, d'un SAGE, ou d'une démarche territoriale collective (PAYS, SCOT, EPCI) ; - inscrivent leur projet au sein d'une démarche de trame verte et bleue ; - présentent un projet de plantation supérieur à 1000 mètres linéaires ; - confient leurs travaux à un chantier de réinsertion. <p>Si une filière bocage commence à émerger, notamment sur la Nièvre avec l'aide d'un animateur (ADEME) : 100 chaudières à plaquettes individuelles ont été acquises, de même que des broyeurs collectifs par les CUMA.</p> <p>L'inscription des haies bocagères dans les PLU, ou la mise en place de MAE T ne sont ni connues ni développées sur la région.</p>
<p>Réalisations</p>	<p>Bilan (au terme du second appel à projet, 2010) : 160 bénéficiaires et 220 km de haies.</p> <p>La majorité des réalisations s'inscrivent dans des projets visant à protéger les berges et à épurer les nappes (nitrates et métaux lourds). Ainsi, ils se positionnent pour la plupart le long de la vallée du Rhône, ainsi que dans la zone marécageuse de la Dombe.</p>	<p>Depuis 1997, 1200 km de haies ont été plantés au travers ce dispositif d'aides.</p>	<p>Depuis 2005 (jusqu'en 2011), sur 330 km contractualisés de haies à replanter, et plus de 14 ha de bosquets contractualisés, plus de 186 km et près de 6 ha ont été replantés. Cela correspond à un taux de réalisation de 60% par rapport aux objectifs annuels.</p> <p>45% des plantations ont eu lieu dans le département de l'Yonne, contre 27% dans la Côte-d'Or et 15 et 13% en Saône-et-Loire et dans la Nièvre.</p>

